o erres capo coa a la diveletra socied o o goz dená A o vido comográs:

Théorie des pronoms nuls et diversité linguistique: Bilan

BEÑAT OYHARÇABAL (CNRS, Paris VII)

Qu'une théorie syntaxique soit conduite à admettre l'existence d'unités syntagmatiques phonologiquement non réalisées, et à définir leurs conditions d'occurrence, est une chose relativement familière. C'est en effet un mode d'analyse auquel la tradition grammaticale nous a accoutumés, même s'il est resté parfois suspect aux yeux de la linguistique moderne; cf. Milner (1985). Bien que d'autres théories aient pu également faire usage d'un formalisme impliquant l'emploi de termes vides mais représentationnellement opératoires (cf. les parenthèses vides dans la formation de Culioli 1982), c'est dans le cadre des études en syntaxe formelle surtout que la question des formes pronominales muettes a été formulée de façon autonome, tout spécialement au sein de la théorie du gouvernement et du liage.

L'approche modulaire caractéristique de cette théorie permet en effet d'espérer un traitement systématique des catégories vides à la fois en ce qui concerne leur classification, leur distribution, et le mode de recouvrement de leur valeur référentielle. Dans Chomsky (1981) les catégories vides regroupent deux types d'éléments: les traces et PRO. Ceux-ci ont en commun de ne pas être soumis au filtre sur le Cas, contrairement aux catégories lexicales, mais se distinguent les unes de l'autre en ce que les premières, les traces, doivent être gouvernées, tandis que l'autre, PRO, au contraire, doit être non gouverné. Parmi les traces on distingue, d'une part les traces de SN, de nature anaphorique, et correspondant au déplacement d'un SN, casuellement non marqué mais ayant un thêta-rôle, vers une position où il se trouve casuellement marqué mais sans recevoir de thêta-rôle, et d'autre part les traces d'opérateurs de quantification déplacés vers une position non argumentale, et qui sont des variables. Dans Chomsky (1982), le cas des sujets nuls (pro) des langues romanes est distingué de celui de PRO. Il est posé que si PRO est limité aux positions non gouvernées, à l'inverse pro apparaît dans des positions gouvernées; de plus sa référence peut être à la fois définie et

Par ailleurs, je voudrais faire les remarques de forme suivante:

[&]quot; Je remercie G. Rebuschi pour ses remarques à la suite d'une première version partielle de cet article, ainsi que M-J. Gouesse, qui a bien voulu me conseiller quant aux données relatives au hongrois et M-C. Paris, quant à celles concernant le chinois.

[—] j'ai utilisé le terme de *licéité*, en place de celui de *légitimité* employé le plus souvent dans les travaux en français, pour exprimer le dérivé substantival de l'adjectif *licite* (préféré à *légitime*); il s'agit d'une désignation correspondant mieux, m'a-t-il semblé, à l'usage grammatical, car privé des connotations attachées au terme de *légitimité* (comme à celui de *légitime*).

[—] la plupart des exemples de citation sont retranscrits avec la traduction morphématique fourni par l'ouvrage cité, d'où une certaine variation dans ce domaine, qui reste cependant sans conséquence.

autonome, alors que celle de PRO correspond soit à celle de son antécédent, soit à une valeur arbitraire.

Ainsi, à partir des éléments déterminés par la théorie du liage, quatre types de catégories vides sont distinguées:

- PRO: [+anaphorique, +pronominal];
- pro: [-anaphorique, +pronominal];
- trace de NP: [+anaphorique, -pronominal];
- variable: [-anaphorique, -pronominal].

Le présent article se propose, dans une perspective typologique, d'une part, de faire le point sur les différentes analyses offertes à propos de pro, d'autre part, et parallélement, de mettre en évidence la grande variation constatable à travers les langues en ce qui concerne les conditions d'occurrence de cette forme. Précisons bien, dès maintenant, que nous ne prendrons pas en compte ici les pros éléments d'une CHAINE (au sens de Chomsky 1986), c'est-à-dire les pronoms nuls qui sont associés à un argument au sein d'une CHAINE explétif (muet)-argument¹. En effet, si l'existence de pronoms nuls dans certaines langues paraît constituer une conséquence directe et inévitable du principe de projection, lequel oblige à ce que les arguments sous-catégorisés et les rôles thématiques associés se trouvent présents à tous les niveaux de représentation syntaxique, elle est comme secondaire, parfois dérivée, et intuitivement de nature différente, dans le cas des pros explétifs "enchaînés".

Centrées dans un premier temps sur des langues qui, comme l'italien ou l'espagnol, offraient la possibilité d'avoir un sujet nul dans les phrases conjuguées—le sujet dans ces langues s'accordant obligatoirement avec le verbe fléchi—, les analyses portant sur les catégories purement pronominales ont par la suite intégré des données supplémentaires. Celles-ci pourtant apparaissaient parfois contredire les premières hypothèses avancées.

Si l'on examine les principaux éléments devant être retenus en vue d'une description des occurrences dans lesquelles on rencontre les pronoms nuls pros, les points suivants semblent devoir être minimalement pris en compte:

- positions dans lesquelles ils sont licites; (Ière partie)
- existence éventuelle de procédures permettant de récupérer ou d'identifier leur contenu, avec éventuellement des limitations relatives à leur statut argumental et/ou référentiel; (IIème partie),
- (1) Il peut y avoir corrélation entre la présence d'une CHAINE et le fait qu'une langue soit à sujet nul; cf. les langues romanes avec les inversions du sujet, que l'inversion soit générée à la base, avec les verbes inaccusatifs, ou dérivée, avec les verbes inergatifs:
 - i) pro_{expl} arriva Giovanni (Burzio 1986)
 - ii) proexpl telefona Giovanni (Burzio 1986)

Dans le cas de i) et ii) le pro explétif est limité aux langues autorisant les sujets nuls (Rizzi 1982); cf. pour de nouvelles propositions Belletti (1988). Mais si l'on admet que ce type de relation caténaire peut se rencontrer avec un pro explétif objet immédiatement adjacent à V et un argument extraposé, comme le propose en particulier Rizzi (1986), en ce cas aucune restriction n'interviendra, la catégorie vide étant gouvernée et casuellement marquée. Cela peut aussi être le cas lors de constructions mettant en jeu des pronoms clitiques, si l'on admet que ceux-ci sont générés à la base dans cette position.

I. Conditions sur la position des pronoms nuls (pro)

1. Dans une étape première, en particulier dans Chomsky (1981), la question du positionnement a été l'objet d'un traitement simple, dans la mesure où seul le cas des langues à sujet nul était pris en compte. Le sujet non phonologisé des phrases finies recevait, du point de vue de sa caractérisation structurale, le même traitement que le PRO des positions sujets des phrases infinitives. Moyennant un dispositif particulier pour le cas des sujets des phrases finies (application de la règle d'affixation des éléments de Flex(ion) au V(erbe) en s-structure dans les langues à sujet nul), le sujet nul était dans une position non gouvernée. Cependant dans Chomsky (1982), compte tenu notamment, en ce qui concerne la syntaxe -c'est-à-dire en dehors des éléments relatifs à l'interprétation—, des données rencontrées dans les langues à sujet nul connaissant le déplacement en avant de V dans les interrogatives (cf. Torrego 1984 pour l'espagnol), les deux formes étaient distinguées, avec d'une part PRO pour les positions non gouvernées, correspondant au sujet des phrases infinitives, et d'autre part pro, forme exclusivement pronominale —non anaphorique par conséquent au sens de la théorie du liage—, occupant la position sujet des phrases finies dans ces langues. Aussi bien, dans cette analyse, la position sujet de (1) ci-dessous, bien que gouvernée par le verbe antéposé, est occupée par une forme pronominale phonologiquement vide, dont la référence ne résulte pas d'une coindexation arbitraire. Il ne s'agit donc pas de PRO, mais d'un pronom nul non anaphorique: pro.

(1) Que_j [cojeras_i [pro [SV $t_i t_j$]]]? "Que prendras-tu?"

Cette caractérisation de pro comme pronom nul apparaissant dans une position gouvernée est importante en ce qui concerne la délimitation des positions où ces pronoms nuls sont licites. En effet, même si Chomsky (1982) semble considérer que pro est limité à la position sujet des phrases finies dans les langues à flexion riche (du moins qu'il s'agit là du cas-type), d'un point de vue théorique rien ne s'oppose à ce qu'il occupe une autre position, pour autant que la question de la détermination du contenu reçoive par ailleurs une réponse satisfaisante.

Dans la littérature postérieure consacrée à cette question, plusieurs auteurs ont abordé la question de la restriction de pro à la seule position sujet des phrases conjuguées: c'est le cas en premier lieu de Bouchard (1984) et de Huang (1984a). Chacun de ces auteurs s'efforce de construire une théorie de pro permettant de justifier, éventuellement chez le premier en la circonscrivant, la limitation de pro à la position sujet. Pour Bouchard ceci résulte d'un paramètre indépendant relatif à l'assignation casuelle, dont l'effet est de limiter pro à la position sujet dans les langues configurationnelles à flexion riche (suivant donc Chomsky 1982), mais à l'autoriser dans d'autres positions, y compris en l'absence d'accord verbal, dans les langues non configurationnelles. Dans Bouchard (1988) les premières langues sont dite Romance pro-drop languages, et les secondes Free pro-drop languages. C'est ce point que nous présenterons au § 2. Huang (1984a) n'établit pas de telles distinctions. S'appuyant sur l'étude de langues à objet nul, il montre que la catégorie vide objet n'y correspond pas à un pronom, mais à une variable. Il en conclut que la limitation de pro à la seule position sujet doit être considérée comme un universel, mais il ne fournit aucune justification théorique. Dans Huang (1985) une règle de contrôle généralisé (cf. infra (6)) est proposée à cet effet. Nous verrons toutefois au § 3 portant sur la question des objets nuls variables pronominaux qu'elle ne produit le résultat attendu que dans un certain type de langues. D'autres auteurs, à l'inverse, ont admis la possibilité de pronoms nuls non sujets dans une typologie concernant cette catégorie vide. Il s'agit en particulier de Rizzi (1986) et Cole (1987). Ce dernier s'efforce d'adapter à des données nouvelles les analyses de Huang en admettant et montrant l'existence de pronoms nuls objets dans certaines langues. Rizzi (1986) est d'une certaine façon plus radical en tirant toutes les conséquences de l'admission de pro en position gouvernée, et surtout en dissociant les contraintes sur le positionnement et celles relatives à ce que Chomsky (1982) appelle la détermination du contenu de pro². Comme nous le verrons au § 4, consacré à ces vues, on aboutit à un dispositif où pro est éventuellement licite dans chaque position où un cas lui est assigné.

Ce rapide survol étant fait, il convient de mieux préciser les conditions dans lesquelles ces analyses ont été réalisées et d'indiquer les données sur lesquelles elles reposent, ainsi que leurs éventuelles faiblesses. Conformément à la perspective typologique qui est celle de cet article, nous illustrerons ensuite au § 5 la diversité des positionnements où l'on rencontre des pronoms nuls.

2. La distinction entre les pronoms nuls des langues configurationnelles et ceux des langues non configurationnelles.

Dans Bouchard (1984) une catégorie vide est définie comme un élément qui n'a pas de psi-trait (personne, nombre, genre, et cas: les phi-traits de Chomsky 1981) en forme phonologique (FP), mais a un index référentiel et reçoit les F-traits (personne, nombre, genre) en forme logique (FL). La caractérisation des catégories vides s'opére en quelque façon de manière négative par rapport à un principe de lexicalisation qui stipule qu'un N doit être lexicalisé ssi les psi-traits sont présents à l'entrée de N en PF. Dans le cas de pro, la catégorie vide s'analyse alors comme résultant de ce que dans certaines langues le SN n'a pas reçu le Cas en FP. L'auteur, à ce point, introduit une distinction. Dans les langues configurationnelles comme l'anglais ou les langues romanes, l'assignation casuelle se réalise sous gouvernement dans des conditions semblables, propose Bouchard, à l'assignation de rôle thématique, c'est-à-dire, dans le cas du sujet, par le SV. La procédure est la suivante: Flex est rattaché à V dans le lexique, et ses traits sont transmis par percolation au SV, de telle sorte que celui-ci est en mesure d'assigner le Cas. Dans ce cadre, le paramètre pro-drop renvoie en fait à la possibilité pour certaines d'entre ces langues de reporter la procédure de percolation en FL. Ainsi en italien ou en espagnol le sujet nul est défini comme un SN qui n'a pas de trait d'assignation casuelle en FP mais uniquement en FL, ceci étant le résultat du report à ce niveau de la percolation des traits d'assignation casuelle de Flex au SV. A cette première condition s'ajoute l'exigence qu'Accord soit suffisamment riche pour que le SN puisse recevoir les F-traits en FL.

Pour les langues non configurationnelles l'analyse de Bouchard se présente différemment, mais l'essentiel du mécanisme décrit ci-dessus est conservé. Ici encore le paramètre pro-drop résulte de ce que l'assignation casuelle et aussi l'attribution des F-traits peuvent intervenir en FL. En ce cas le ou les SN concernés n'ayant pas de psi-trait en FP ne peuvent être phonologisés. Dans ces langues l'absence d'asymétrie structurale entre les SN crée une ambiguité car ceux-ci sont pareillement gouvernés à la fois par V et Flex. L'assignation casuelle est nécessaire à la désambiguisation, mais

⁽²⁾ La distinction est présente dans Chomsky (1982), mais en fait, en raison sans doute de l'attention portée spécialement aux données des langues romanes, les deux types de contraintes ont tendance à être ramenés l'un à l'autre, le même élément rendant licite pro dans telle position et lui conférant son contenu (Accord); cf. par exemple Rouveret (1987).

elle ne peut s'effectuer dans les conditions décrites pour les langues [SN SV]. Pour rendre compte de ce point et du phénomène des pronoms nuls dans ce type de langue, Bouchard propose tout d'abord une règle dite Prendre les Traits (Assume Features) qui s'applique aux SN, et par laquelle, en particulier, ces SN se trouvent dotés d'un Cas; d'autre part il admet la possibilité pour certains de ces SN de se voir appliquer la dite règle en FL. En ce cas ces SN ne pourront pas étre lexicalisés car "invisibles" en FP. On comprend que dans cette analyse il n'y a pas lieu de limiter la licéité de pro à l'un des SN. Par ailleurs l'obligation de prise du Cas étant englobée dans une règle plus générale portant également sur l'assignation d'autres traits (en particulier des F-traits) la question de la richesse d'Accord ne joue aucun rôle particulier.

Nous ne discuterons ici des points exposés plus haut que du seul point de vue empirique, en examinant en particulier dans quelle mesure les prédictions qui s'y rattachent se trouvent vérifiées³. En ce qui concerne les langues non configuration-nelles aucune falsification factuelle ne peut être envisagée puisque l'application en FL de la règle Prendre les Traits est optionnelle et que sa mise en oeuvre n'est pas soumise à aucune condition. C'est au demeurant ce qui rend cette analyse peu satisfaisante. En ce qui concerne les langues configurationnelles, à l'inverse, deux prédictions résultent de l'analyse: la non visibilité du SN en FP est strictement réduite au NP sujet puisque découlant du report en FL de la percolation des traits d'assignation casuelle de Flex au SV; d'autre part un Accord riche est exigé qui permette l'assignation des F-traits. Ce dernier point étant examiné en II, voyons si le premier est vérifié.

En fait, en se limitant aux seules langues pour lesquelles la configurationalité n'est pas discutée, diverses situations ont été rapportées qui paraissent démentir la prédiction de Bouchard. Zribi-Hertz (1984) a montré qu'en français il existe des catégories vides relevant du principe B à l'égard de la théorie du liage et en position de complément de préposition (cf. § 5. ex (18)). Rizzi (1986) analyse l'objet nul à interprétation arbitraire que l'on observe dans diverses constructions en italien comme une forme pronominale (cf. § 4. ex (9)). Cole (1987) démontre également l'existence d'un pronom nul en position d'objet dans diverses langues (quechua d'Imbabura, thaï, coréen) (cf. § 3. ex (8)). Enfin il semble bien que la position objet correspondant à la clitisation doive aussi être considérée comme occupée par pro dans les langues romanes (Jaeggli 1982).

Par ailleurs le fait de traiter de façon séparée et dans des conditions pratiquement incontrôlables les langues non configurationnelles crée une difficulté certaine en ce qui concerne l'appréciation factuelle de la distinction typologique proposée par Bouchard. Cela en raison du caractère passablement vague de la notion de non-configurationalité. Si l'on suit la caractérisation habituelle, à laquelle se conforme d'ailleurs Bouchard —à savoir l'absence d'un constituant syntaxique SV—, il faut constater que pour diverses langues parfois présentées comme non configurationnelles les choses sont en réalité peu claires. Par exemple en japonais, langue sur laquelle Bouchard s'appuie pour étayer son argumentation, l'existence d'un SV a pu être défendue en raison de la présence d'un effet de cross-over: une variable objet liant une ana-

⁽³⁾ Bouchard évoque aussi très brièvement le cas des langues qu'il considère comme partiellement configurationnelles et partiellement non configurationnelles, tel le chinois. Il s'agit d'intégrer les analyses de Huang mettant en évidence le rôle des topiques Les mêmes mécanismes que ceux décrits dans le texte sont évoqués, mais de façon cumulative.

phore (zibun) au sein du SN sujet entraine une malformation⁴. Ceci paraît bien correspondre à un effet de cross-over, et en ce cas il faut admettre que la variable ne c-commande pas l'anaphore, et que par conséquent il y a bien un SV en japonais (Saito et Hoji 1983); cf. aussi pour une discussion avec des suggestions nouvelles découlant de l'analyse discursive, Farmer, Hale, et Tsujimura (1986).

Il paraît être exact que beaucoup de langues bien attestées comme ayant plus d'un SN nucléaire realisable sous forme de pronom nul ont parfois été présentées comme des langues non configurationnelles: malayalam (Mohanan 1983), warlpiri (Hale 1983, Jelinek 1984), japonais (Chomsky 1981), papago (Jelinek 1984, Bouchard 1984 citant Hale), navaho (Hale 1986), hongrois (Kiss 1981, 1987, Marácz 1986), basque (Rebuschi 1985, 1986), par exemple. Toutefois pour plusieurs de ces langues la caractérisation en faveur de la non-configurationalité (toujours entendue au sens strict indiquant une structure syntaxique plate) a été mise en doute, comme pour le japonais. Ainsi à propos du basque par Levin (1983), suivie par Eguzkitza (1986), Ortiz de Urbina (1986), Salaburu (1986); à propos du hongrois par Horvath (1986), Farkas (1986) et Marácz (1987). En ce qui concerne pro, il est donc difficile d'attribuer à la distinction établie par Bouchard entre les langues configurationnelles et non configurationnelles une base empirique bien solide, la notion fondant la démarcation n'étant pas assez précise. En pratique, pour les langues non configurationnelles, on a souvent associé divers corrélatifs à la question spécifiquement structurale: ordre libre des constituants, existence de constituants discontinus, pronoms nuls libres, absence de mouvement, absence d'élément pléonastique lexical, système casuel riche,... caractéristiques qui se trouvent selon les cas plus ou moins vérifiées. L'exemple typique est celui de la liberté de positionnement, parfois présentée comme un signe significatif de non-configurationalité (Chomsky, 1981) et qui s'avère en réalité peu fiable, comme tendrait à le prouver le cas du navaho, langue sans SV à positionnement relativement fixe (Hale 1986, Woolford 1986)³. Il en est un peu de même pour les SN nuls (indiquons ici que la question de leur caractérisation n'est pas toujours abordée et la variation dans les désignations traduit ce point: null anaphora, missing nominal, zero pronoun,...). Ainsi Jelinek (1984) rattache cet élément à la grammaire du discours entendue comme extérieure à la grammaire de phrase, et considère qu'elle n'a pas de lien particulier avec la (non-)configurationali-

(4) L'exemple est le suivant:

i) ? [Ziro -o -o [s [NP Hanako- ga zibuni -o kiratteiru koto-]- ga [VP ti ACC ACC NOM ANAPH ACC détester fait NOM yuutu-ni siteiru]]] (Saito et Hoji 1983, ext. (12)) déprimé faire

Glose litt. 'Ziro_i, le fait que Hanako déteste zibun; a déprimé t_i' Toutefois, dans Farmer, Hale et Tsujimura (1986), il est observé que le simple fait d'introduire dans le SN sujet complexe un modal rend (i) acceptable. Une autre analyse est suggérée.

(5) Woolford (1986) ne discute pas du caractére (non) configurationnel du navaho, et fait apparaître la projection maximale SV dans ses représentations. Toutefois, et ceci est un contre-argument important, cet auteur précise que cette projection doit être considérée comme exceptive (ou sinon comme non maximale) dans la caractérisation qu'elle propose des *mapping domains* sur lesquels repose essentiellement son analyse de la distribution des catégories vides pronominales dans cette langue.

té. Quoi qu'il en soit, pour ce qui a trait à la typologie des pronoms nuls, il faut constater que l'imprécision entoure cet élément, qui fonde pour Bouchard la distinction entre les langues à pronom nul obligatoirement sujet, de type roman, et les langues dites "free pro-drop". De plus l'absence de contrainte résultant de la définition du paramètre inducteur du phénomène pro-drop dans les langues à structure plate, et le manque de support empirique de l'analyse des pronoms nuls dans les langues configurationnelles rendent les propositions de Bouchard (1984) peu satisfaisantes.

3. Objets nuls variables et objets nuls pronominaux.

Le problème de la distinction entre catégories vides variables et catégories vides purement pronominales a porté surtout sur les objets, bien que Huang (1984a) évoque aussi le cas des sujets variables dans les langues non pro-drop admettant des

topiques zéro, comme par exemple l'allemand.

La question des variables nous intéresse ici, essentiellement parce qu'à la suite des travaux de Huang (1984a, b), Raposo (1986), Rizzi (1986), divers auteurs ont mis en évidence que sous l'appellation de null anaphora ou de pronom nul deux types de catégories vides pouvaient en réalité être impliquées: des pronoms ou des variables, relevant respectivement des principes B et C de la théorie du liage. En conséquence il convient de bien distinguer les situations, et bien sûr d'examiner le corollaire que Huang (1984a) a cru devoir déduire de l'existence des SN objets nuls variables: à savoir l'inexistence des pronoms nul objets.

Huang (1984a), partant des données rencontrées en chinois, japonais, et portugais du Brésil, observe une asymétrie entre objets nuls et sujets nuls. Cette asymétrie est illustrée dans les exemples suivants ((2) est fourni par Huang d'aprés Kuroda (1965); (3) est inspiré de Raposo 1986)⁷.

- (2) (a) dare-ga; [e; Bill-0 nagutta] to itta ka?

 who Bill hit that said Q

 "Qui; a dit qu'ili a frappé Bill?"
 - (b) *dare-gai [Bill-ga ei nagutta] to itta ka?
 who Bill hit that said Q
 "Quii a dit que Bill 1i'a frappé?"
- (6) On trouvera un point de vue opposé sur ce point précis dans Hale (1986), où la notion de non-configurationalité est discutée sur des bases renouvelées. L'hypothèse qu'elle devrait s'appliquer aux constructions (et non aux langues) est avancée. Par ailleurs il est proposé que les diverses propriétés qui sont communément associées à la non-configurationalité (cf. texte) et celle-ci soient envisagées à partir de deux paramètres distincts: le paramètre pro-drop d'une part, le paramètre de résomption d'autre part. (La question des NP résomptifs sera évoquée plus loin dans le cadre de la section consacrée aux pronoms incorporés).

(7) L'exemple du chinois est semble-t-il moins net que ceux de (2-3), car, note Huang, l'équivalent de (2b) et (3b) est possible à contexte explicite (si le sujet de la matrice est topique dans le contexte discursif). Les données de Huang sont d'ailleurs critiquées dans Xu (1986), lequel propose un type particulier de catégorie vide à côté des formes caractérisées à partir des traits [±anaphorique, ±pronominal]: les catégo-

ries vides libres.

Huang (1987) répond à ces critiques et établit le peu de fondement, qu'à son gré, a le nouveau type proposé par Xu à partir des données du mandarin. Les contre-exemples de Xu à l'analyse établissant l'asymétrie sujet-objet sont analysés par Huang comme non pertinents, car mettant en oeuvre des leçons qui n'interviennent pas au niveau où les principes de la théorie du liage, en particulier ici le principe C, sont appliqués.

- (3) (a) ele_i pensa que e_i perguntou-me he thinks that asked me "il_i pense qu'il_i m'a interrogé"
- (b) *ele_i pensa que eu recomendei e_i ao professor

 he thinks that I recommanded to the professor

 "il_i pense que je l_i'ai recommandé au professeur"

En (2a) et (3a) le sujet nul peut coréférer avec le sujet de la matrice sans qu'une malformation en résulte. À l'inverse cette coréférence n'est pas possible avec l'objet nul en (2b) et (3b). Huang analyse cette asymétrie comme découlant du fait que le sujet nul est pronominal, alors que l'objet nul est une variable. En (2b) et (3b) l'objet nul est lié par le sujet de la matrice et le principe C de la théorie du liage est violé, ce qui entraîne l'agrammaticalité des exemples. À l'inverse, en (2a) et (3a) le sujet est pronominal: étant libre dans sa catégorie gouvernante (la phrase enchâssée) il satisfait au principe B de la théorie du liage, et les exemples sont bien formés?

L'analyse de Huang se heurte néanmoins à une difficulté lorsque l'objet nul ne paraît lié à aucun opérateur comme en (2-3), ou encore en (4), exemple chinois rapporté par Huang (1984a):

- (4) $Zhangsan_i$ shuo $Lisi_k$ bu $renshi\ e_{j/*i}$ Zhangsan say Lisi not know "Zhangsan_i a dit que Lisi ne le_{j/*i} connaissait pas"
- En (4) l'objet nul a une référence libre excluant simplement les sujets de la phrase enchassée et de la matrice (pour ce dernier cas, cf. (2-3)). Pour maintenir son analyse, Huang propose que dans (4) l'objet nul soit lié à un topique non phonologisé. (5) est donc la représentation proposée pour (4):
 - (5) $[T_{op} e_i]$, $[Zhangsan shuo [Lisi bu renshi e_i]]$ Zhangsan say Lisi not know

 "lui, Zhangsan a dit que Lisi ne le, connaissait" (Huang 1984a)

En effet l'une des caractéristiques des langues à objet nul étudiées par Huang est qu'elles sont à orientation topique, selon une caractérisation bien connue (cf. notamment Li et Thompson 1976); pour un discussion de ce point, cf. Authier (1988).

L'existence d'objets nuls variables liés à la présence d'un topique vide a reçu diverses confirmations: Raposo (1986) pour le portugais d'Europe, Campos (1986) pour l'espagnol standard avec certaines restrictions (indéfiniton), Suner et Yépez (1988) pour

⁽⁸⁾ Huang (1984), en réalité, ne fait pas référence directement et explicitement aux principes B et C de la théorie du liage, mais les écarts de formulation en l'occurrence ne sont pas significatifs.

l'espagnol de Quito, Authier (1988) pour le kiNande, une langue bantoue; (les écarts concernent surtout la caractérisation des relations variable-topique)9.

Huang, toutefois, tire de l'existence d'objets nuls variables, la conclusion que les objets nuls pronominaux sont exclus de façon obligatoire (i.e. universelle). Il la justifie par une règle dite de contrôle généralisé (G(eneralized) C(ontrol) R(ule)). Celle-ci fixe —compte tenu par ailleurs du principe B de la théorie du liage— les conditions dans lesquelles les catégories vides pronominales (tant PRO que pro) sont licites. Elle est formulée ainsi (d'après Cole 1987):

- (6) (a) Une pronominal vide (PRO ou pro) est contrôlé dans son domaine de contrôle (s'il en a un)
 - (b) a est un domaine de contrôle pour ß ssi:
 - (i) α est le plus petit noeud cyclique (P ou SN) qui contient β ou la catégorie majeure minimale contenant β , et
 - (ii) α contient un SUJET accessible à β

Cette règle, on le voit, circonscrit les occurrences de pro à des positions où il peut recouvrir un contenu référentiel. En effet contrôle dans (6) est entendu comme une coindexation avec un antécédent (éventuellement Accord).

On observera que dans sa formulation la GCR n'a pas l'effet que lui attribue Huang pour les langues disposant de l'accord verbal objectif. En effet si les noeuds cycliques excluent le SV, un objet nul ayant un accord verbal se trouve contrôlé dans les conditions de (6). À l'inverse la GCR exclut qu'en l'absence d'accord verbal un objet nul puisse être pronominal. Son domaine de contrôle, selon (6), serait la phrase entière, et il ne pourrait avoir pour antécédent que le SN sujet, en violation du principe B.

Sans remettre en cause le fondement des analyses de Huang, Cole (1987) propose une typologie des objets nuls où l'existence de formes pronominales est admise. Cette typologie est fondée sur la distinction de quatre types de langues:

- (7) celles n'autorisant d'objet nul ni pronominal ni variable (anglais);
 - celles autorisant les objets nuls variables uniquement (mandarin, portugais);
 - celles autorisant les objets nuls pronominaux uniquement (quechua d'Imbabura);
- (9) Pour Raposo (1986), en portugais d'Europe, l'objet nul variable correspond à la trace laissée par le déplacement en Comp d'un opérateur vide. Ce dernier se trouve coindexé avec le topique vide par la règle de prédication évoquée par Chomsky (1982) après la FL (FL'). Ainsi est expliquée l'absence d'effet de weak cross-over:
 - i) [Top e_i] [So amigos dela_i viram e_i ontem na TV]

 les amis d'elle voir elle hier

 'ses; amis la; virent à la TV'

La représentation (i) en FL, montre qu'à ce niveau l'opérateur vide n'est pas indexé avec le topique. La variable n'est pas coindexée avec le NP_i à sa gauche.

Authier (1988) observe qu'en kiNande, malgré l'existence d'un objet nul variable, on observe un effet de weak cross-over. Il explique ces données, par le fait que dans cette langue le topique et les opérateurs occupent la même position (Spec de Comp), le topique étant généré en position d'objet.

celles autorisant les objets nuls pronominaux et variables (thaï, coréen).

Cette typologie, selon Cole, correspond à deux paramètres: le paramètre du gouvernement par Flex (I(nfl) G(overnment) P(arameter)) et le paramètre de la règle de contrôle généralisé $(GRC \ P(arameter))$.

Le premier, IGP, est repris de Huang (1984b). Il définit les langues dans lesquelles Flex gouverne la position topique, c'est-à-dire dans lesquelles il peut y avoir des objets nuls variables puisque ceux-ci sont liés à la présence d'un topique zéro, dont le paramètre fixe les conditions d'occurrence. En effet, pour une langue où la position topique est adjointe à P (avec P = F") comme le propose Cole (1987), i) les SN peuvent être générés dans la base en position topique sans violation du filtre sur le Cas, puisque Flex assigne le Cas nominatif à l'élément occupant la position topique, tout comme au sujet, ii) les topiques nuls sont licites sans violation du principe des catégories vides, puisque proprement gouvernés par Flex.

Le second paramètre, GCRP, est une adaptation de la règle Huang (1985) indiquée ici en (6). Il s'agit de la modifier de façon à intégrer la possibilité pour certaines langues d'avoir des objets nuls pronominaux, même en l'absence d'accord verbal ou de clitique. Pour cela Cole (1987) considère qu'il faut laisser ouverte la possibilité pour certaines langues que (6a) soit appliqué aux seuls éléments PROs, mais pas aux pros. Il s'agirait par exemple du quechua d'Imbabura, du thaï et du coréen (ces deux dernières langues, à côté des pros objets, autorisant aussi des objets nuls variables).

Ainsi en quechua d'Imbabura les exemples équivalents à (2b) et (3b) ne font pas difficulté car l'objet nul est pronominal et peut coréférer au sujet de la matrice:

- (8) (a) $Juzi_i$ nin Marya \emptyset_i juyanata

 Jose says Maria will love

 "Jose; dit que Maria l_i 'aimera"
 - (b) Juan; munan Juzi Ø; rijsichun
 Juan wants Jose know
 "Juan; veut que Jose le; connaisse" (Cole 1987)

Le correctif apporté par Cole affaiblit sérieusement la force de (6) dont le principal mérite était de proposer une base au paradoxe manifesté par les langues pro-drop: d'une part, l'évidence de l'importance des procédures de recouvrement du contenu par Accord; d'autre part, l'existence de ces mêmes formes pronominales vides dans des langues sans accord. Par ailleurs si la paramétrisation de (6a) — par le biais de la restriction paramétrique de la validité de l'IGP à PRO— permet d'intégrer les données relatives aux objets nuls pronominaux des langues sans accord verbal avec l'objet (cf. 8a, b)), on devrait retrouver la même analyse pour la position sujet. Or dans diverses langues: portugais d'Europe (Raposo 1986), kiNande (Authier 1988), hongrois (Kiss 1987), et même, semble-t-il, quechua d'Imbabura (Cole 1987), le sujet nul (contrairement à l'objet nul) est le support d'un accord verbal obligatoire. La limitation de (6a) à PRO, telle qu'elle est proposée par Cole, ne permet pas de distinguer entre les objets nuls et les sujets nuls dans ces langues.

4. Généralisation de la condition de licéité de pro aux positions casuellement marquées.

La principale alternative aux analyses rappellées ci-dessus est celle présentée par Rizzi (1986), suivi avec quelques modifications par Adams (1987). La condition de licéité est nettement distinguée des problèmes de recouvrement de contenu, lequel reçoit un traitement particulier, du moins chez le premier de ces auteurs.

Celui-ci, partant de l'examen de l'objet nul dans certaines phrases de l'italien du type de (9) ci-dessous, propose une analyse où les catégories vides pro ne sont pas restreintes à la seule position sujet, mais peuvent aussi apparaître en position objet:

(9) Questo conduce Ø alla seguente conclusione

"ceci conduit à la conclusion suivante" (Rizzi 1986)

En tenant compte des données, non seulement de l'italien en ce qui concerne les objets nuls pros, mais également, par exemple, des compléments de préposition nuls du français, Rizzi suggère de paramétriser les têtes susceptibles de légitimer des pronoms nuls. Ainsi la condition de licéité de pro est formulée comme en (10):

(10) pro est marqué pour le Cas par $X_{\bar{y}}^{o}$

Dans (10) y doit être considéré comme paramétrique, et comme pouvant être nul, ou correspondre à l'une, plusieurs ou toutes les têtes assignant un Cas (F, V, Pr et N)¹⁰.

Adams (1987), de façon semblable à Rizzi, à côté d'une contrainte sur le contenu de pro, pose une condition relative à sa position: être identifiée par une tête gouvernante. Adams ajoute cependant une condition supplémentaire stipulant que le gouvernement doit s'effectuer en direction canonique. Cette direction est elle-même paramétrique: à gauche dans les langues à tête finale; à droite dans les langues à tête frontale. Cette condition résulte notamment de l'analyse offerte des formes pro en ancien français. Ainsi (11a) est analysé selon (11b):

- (11) (a) Par desus seelerent une pierre
 - (b) $[Adv. [V_i [pro t_i ...]]]$

(Roman du Graal, Adams 1987)

Adams propose l'analyse (11b) compte tenu de ce que i) l'ancien français a un ordre superficiel VSO dans les phrases matrices, ii) il connaît la contrainte dite du verbe en second (cf. allemand) dans ces phrases. Ainsi pro en (11) se trouve gouverné par le verbe à sa gauche, c'est-à-dire que le gouvernement s'effectue dans la direction canonique pour une langue à tête frontale (cas de l'ancien français à ordre de base SVO). L'existence du sujet nul résulte donc de la montée du verbe qui permet le gouvernement (la condition de directionalité étant satisfaite); cette montée résulte elle-même du caractère dit verbe en second de l'ancien français. C'est précisément la perte de cette propriété qui expliquerait la disparition des sujets nuls en français moderne, la condition de directionalité empêchant le gouvernement de la position sujet par Flex¹¹. Cette contrainte —également défendue dans le cadre de données

⁽¹⁰⁾ Rizzi ne cite parmi les assigneurs de Cas que Flex, V et Pr. Pour N, voir infra § 5 et les pros spécifieurs de SN.

⁽¹¹⁾ Adams propose également une analyse nouvelle des langues romanes dans les cas d'inversion du

différentes par Horvath (1986) et Woolford (1986)—, si elle paraît fort séduisante dans l'analyse de l'ancien français, offre par ailleurs un certain nombre de difficultés, en particulier pour rendre compte de l'assignation du Cas nominatif; (quoique des solutions soient envisageables; cf. par exemple Stowell (1982) qui propose, de façon indépendante, que Flex gouverne le SN sujet depuis Comp en forme logique).

Quoi qu'il en soit, la directionalité est un élément du gouvernement, non à proprement parler de la théorie des pronoms nuls. De ce point de vue l'analyse d'Adams (1987), bien qu'elle ne porte que sur les sujets nuls, ne s'éloigne pas de celle de Rizzi (1986) en distinguant les conditions relatives au positionnement et celles portant sur le contenu (même si pour les langues prises en compte cela est sans conséquence pratique).

L'écart entre ces auteurs porte sur la formulation de la condition: gouvernement (Adams) ou marquage casuel (Rizzi). Ce dernier donne de forts arguments en faveur de (10). Il évoque en particulier l'impossibilité d'avoir le pro objet d'interprétation arbitraire en italien (cf. (9)) dans des phrases passives. En effet dans (12a) ci-dessous pro ne peut avoir d'interprétation arbitraire, et la représentation (12b) semble exclue:

En (12b) le pro explétif sujet est licite s'agissant d'une position non thématique, et le pro arbitraire est gouverné par le verbe (mais non casuellement marqué si l'on admet que le participe passif ne peut assigner le Cas accusatif). Dans la mesure où (12a) ne peut recevoir l'interprétation correspondante à (12b), il faut en conclure que le gouvernement n'est pas la condition régissant la licéité de pro.

De façon parallèle Rizzi observe que si le français autorise des pronoms nuls pros en position de complément de préposition (cf. (18)) il n'y autorise pas les traces: les prépositions-épaves sont exclues en français standard, contrairement aux prépositions orphelines —selon les appellations retenues par Zribi-Hertz (1984) à partir des désignations anglaises (synonymes dans cette langue). Cet écart entre traces (soumises au principe des catégories vides (ECP)) et pro oblige à distinguer les conditions de licéité de ces deux éléments; les prépositions ne permettent pas le gouvernement propre requis par ECP, mais répondent à la condition formulée en (10) pour autoriser pro.

Par rapport aux analyses rappelées plus avant, celle de Rizzi constitue un pas important en ce qu'elle admet que les pronoms nuls peuvent apparaître en dehors de la position sujet, et de la position objet également. De fait (10) est le correspondant du filtre sur le Cas, et revient donc à aligner de ce point de vue les pronoms nuls sur les catégories lexicales.

sujet, ou simplement pour les sujets nuls. Du fait de la contrainte sur la directionalité pro serait généré à droite, contrairement à ce qui est généralement admis. Le problème de l'assignation casuelle pour les SN non nuls en position canonique reste néanmoins non résolu.

5. Conclusion: illustration des emplois de pro dans divers positionnements syntaxiques.

L'admission de catégories vides strictement pronominales en position de sujet dans les phrases finies ne fait pas de problème, mais les choses se présentent de manière différence pour les autres positions. Si Rizzi (1986) admet l'occurrence d'un pro objet, en italien, il note que son interprétation est particulière, et l'on a vu également que des catégories vides en position objet dans diverses langues pouvaient aussi correspondre non à des pronoms nuls mais à des variables (mandarin, portugais d'Europe, espagnol, kiNande,...). Cole (1987) a montré toutefois que contrairement aux conjectures de Huang (1984a) on ne pouvait tirer de conclusion générale de cet élément. De fait, à côté des pro objets relativement marginaux de l'italien12, ou encore (dans le cadre des structures coordonnées) du norvégien (Afarli 1987), diverses langues apportent le témoignage de pronoms nuls objets dont l'emploi paraît libre (non soumis à des contraintes lexicales ou associé à des constructions particulières), tout comme leur interprétation. On peut ainsi mentionner après le thaï, le coréen, ou le quechua d'Imbabura (cf. (8)) évoqués par Cole, d'autres langues ayant la possibilité d'utiliser des pros objets directs, mais aussi indirects, ou encore "appliqués" (applied objects). Pour l'objet direct, par exemple, nous citerons le hongrois (Kiss 1987, Marácz 1987); pour les objets indirects, le géorgien (Anderson 1984), le malayalam (Mohanan 1983) ou le basque (Eguzkitza 1986, Ortiz de Urbina 1986) —en fait dans ce dernier cas tous les arguments nucléaires, selon l'expression reprise par Mohanan, peuvent être des pros—; pour les objets appliqués, le chicheŵa (Baker, 1988). Les exemples (13-15) illustrent ces données. Au demeurant, en dehors des SN objets, les pronoms nuls pros se rencontrent en position de spécifieur de SN ou de complément de préposition également, ainsi que nous l'avons déjà rapporté; cf. exemples (16-18)

- pro objet direct:

(13) János; azt mondta, hogy Péter_k (öt);,j,*_k látta

Jean AC3 dire-PAS que Pierre AC3 voir-PAS

"Jean; a dit que Pierre_k l_{i,j}'a vu"

(M. J. Gouesse, c.p.)

Dans l'exemple hongrois (13), l'objet de la complétive peut être réalisé sous la forme d'un pronom nul, même si un pronom lexical est disponible en cas d'emphase. Le pronom nul peut référer au sujet de la phrase matrice, ce qui ne serait pas possible s'il s'agissait d'une variable. Le seule restriction dans ce domaine correspond au principe B de la théorie du liage, comme il convient pour un pronom.

- arguments nucléaires pros:
- (14) Manexek [pro pro pro erakutsi dio-la] erran dio Patxiri

 Jean-E E3 D3 A3 montré AUX-SUFdit AUX Patxi-D

 "Jean a dit à Patxi [qu'il le lui a montré]"
- (12) Rizzi (1986) traite aussi des pros arbitraires datifs (objets indirects).

Dans (14) les trois arguments nucléaires de la phrase complétive basque peuvent référer librement (mais de façon exclusive pour chacun d'eux, évidemment) en dehors de la phrase enchâssée les contenant, et qui constitue en l'occurrence le domaine pertinent pour les contraintes de liage (Rebuschi 1987). Ces arguments, correspondant aux fonctions de sujet, d'objet direct et d'objet indirect sur le plan syntaxique, et aux marques suffixées d'ergatif, d'absolutif et de datif sur le plan morphologique, peuvent ne pas être réalisés phonologiquement (c'est d'ailleurs l'usage normal en l'absence d'emphase). On est donc bien en présence de pronoms nuls, tant en ce qui concerne le sujet et l'objet direct, que l'objet indirect.

— objet des constructions applicatives:

- (15) (a) Amayi a- ku- mu-umb- ir- a mtsuko mwana woman SP PRES- OP-mod- for- ASP waterpot child —

 "La femme moule le récipient à eau pour l'enfant"
 - (b) Amayi akumuumbira mtsuko —

 "La femme moule le récipient à eau pour lui" (Baker 1988)

Les exemples (15) en chicheŵa (langue bantoue) font apparaître la possibilité pour un objet de préposition incorporée dans le verbe de ne pas être phonologisé, avec en ce cas une interprétation pronominale. Dans (15) ir dans la forme verbale est un affixe appliqué à valeur bénéfactive, glosé par for dans la traduction anglaise. Le SN correspondant dans la phrase au bénéficiaire est réalisé en (15a) et non apparent en (15b); dans les deux cas l'affixe mu, marqueur d'objet (glosé OP), s'accorde avec l'objet appliqué: un pro en (15b). Pour une analyse différente du SN non lexicalisé en chicheŵa, cf. Bresnan et Mchombo (1987), et infra, § 9.

- por spécifieur de SN:

(16) János_i az pro_{i,j} autójával ment el

Jean the car-SG3-with went away

"Jean est parti avec sa voiture" (Kiss 1987)

Dans l'exemple hongrois (16) une forme pro apparaît en position de spécifieur de SN: elle est libre dans le SN lui même (le domaine pertinent pour les contraintes de liage ici): il s'agit bien d'un pronom. On relèvera cependant que le hongrois présente un système d'accord en nombre et personne au sein des SN, entre le SN "sujet" ou spécifieur et un composant Accord réalisé sous la forme d'un affixe joint au N-tête, le SN sujet étant au nominatif. On peut donc interpréter les données de (16) comme correspondant à celles observées pour les sujets de phrase (cf. Horvath 1986), avec pro casuellement marqué par Accord (auquel se résume Flex dans les SN), et satisfaisant de cette manière à la condition de licéite (10).

Pourtant on peut conjecturer que la présence de phénomènes de concordance n'est pas indispensable pour avoir des pros dans cette position. Le problème est qu'il est fort difficile le plus souvent, en l'absence de toute marque perceptible, de déterminer si une interprétation de type génitif est purement pragmatique ou le résultat de la présence de catégories vides: cf. esp. saldré con el / mi coche, 'je sortirai avec la / ma voiture'.

Il semble que divers arguments puissent néanmoins être invoqués montrant la possibilité dans certaines langues d'un pro spécifieur de SN en l'absence de concordance au sein du SN. Ainsi en basque des SN ayant pour N-tête un nom abstrait à complément adverbial peuvent apparaître comme en (17) ci-dessous avec un pronom nul en position de sujet de NP:

(17) pro; bere buruaren; gana-ko aiherkundeak izitzen nau
G3 REF-G3 tête-ART-G- LOC-ADN haine-ART-E effrayant AUX
"Sa; haine envers lui-même; m'effraie"

Dans l'exemple (17) le complément du N aiherkunde 'ressentiment' est une anaphore (bere burua litt. 'sa tête') dotée d'une postposition locative à l'adlatif (gana) et d'un adnominalisateur (-ko). Le réfléchi doit être lié et le seul lieur disponible lui permettant de satisfaire au principe A de la théorie du liage est le SN sujet du SN le contenant (nous ne tiendrons pas compte ici de la structure interne du réfléchi). Ce dernier n'est pas réalisé phonologiquement; il s'agit d'un pronom nul (pro). On relèvera le fait que le sujet lexicalisé serait au génitif (et non au nominatif comme dans le cas du hongrois). On admet ici que N peut assigner le cas et que le génitif correspond à un cas inhérent; cf. Chomsky (1986).

— pro complément de préposition:

(18) Je connais bien cette valise car je voyage toujours avec —

(Zribi - Hertz 1984)

Dans l'exemple (18) la préposition avec n'a pas de complément lexicalisé. Interprétativement la phrase est entendue comme 'je voyage toujours avec cette valise'. Zribi-Hertz (1984) montre qu'à l'égard de la théorie du liage la catégorie vide est un pronom, et que si les prépositions orphelines sont licites en français comme en (18), les prépositions épaves avec une catégorie vide variable ne le sont qu'en français populaire:

(19) — Où as-tu mis la valise que je voyage toujours avec —

On observera qu'en (19) un pronom lexical résomptif entrainerait une malformation (...avec elle) car ces pronoms sont réservés aux animés. À l'inverse les restrictions quant à l'emploi des prépositions orphelines sont en quelque sorte opposées selon Zribi-Hertz: les pronoms nuls en effet seraient obligatoirement non animés. Ce dernier point est sans doute discutable¹³, et la restriction majeure en ce qui concerne l'interprétation des constructions du type de (18) consiste surtout en ce que les pronoms nuls y sont toujours de 3ème personne.

Dans les langues permettant de faire jouer les mécanismes de flexion au sein des SPr—construction qu'il convient de distinguer des formes applicatives illustrées par l'exemple (15b)— les pronoms nuls pourront apparaître également. Les exemples bretons ci-dessous illustrent ce point; (comme dans les autres langues celtiques l'emploi de la flexion oblige en réalité à recourir au pronom nul en raison du principe de complémentarité régissant dans ces langues les occurrences des pronoms et des formes fléchies; cf. Stump (1984) et infra § 7, ex. (26-27)):

- (13) Dans certains idiolectes, pour le moins, les prépositions orphelines admettent les pros animés comme compléments (s'ils sont de 3ème personne):
 - i) Oui, je li'aime et je souhaiterais vivre avec (lui/ellei)
 - ii) Il; est tellement grand, qu'on pourrait se dissimuler derrière (lui,)
 - iii) Oui, je t'aime, et je souhaiterais vivre avec *(toi)

(20) (a) Ul levr brezhonek a zo gantañ a book Breton PCL is with-3MSG

"Il a un livre breton"

(b) Ul levr brezhonek a zo ganeoc'h

with-2PL

"Vous (pl.) avez un livre breton"

(Stump 1984)

Les divers exemples (13-20) montrent que l'attitude consistant à restreindre la licéité de pro à la seule position sujet des phrases finies est difficilement tenable. On observera que lorsqu'on admet (10), pro, du point de vue des conditions relatives à son positionnement, ne se distingue pas des formes pronominales lexicales, si du moins on donne à la variable paramétrisée sa valeur maximale. (10) consiste en fait à étendre le filtre sur le Cas (Rouveret et Vergnaud 1980) à pro, et à indiquer quelles sont en cette circonstance ses conditions de réalisation (variations sur les assigneurs). Cette conclusion ne doit pas surprendre si l'on convient i) de dissocier la caractérisation de pro de celle de PRO, ii) de traiter de façon séparée la question de la détermination du contenu de pro. En effet, admettre que pro, contrairement à PRO, peut apparaître dans des positions gouvernées, revient à faire disparaître la principale restriction d'ordre structural disponible, susceptible de distinguer les pronoms nuls des catégories lexicales. Aussi bien est-il logique que ce soit la théorie du Cas qui vienne, à côté du principe de projection bien sûr, fixer les conditions d'occurrence de pro, tout comme pour les catégories lexicales. (10) précise toutefois que c'est la capacité -soumise à variation paramétrique de tel ou tel assigneur de cas à marquer casuellement, en plus des SN phonologisés, les pronoms vides qui conditionne la licéite de ces derniers. Ces éléments d'analyse peuvent apparaître marqués par le fait que les occurrences de pro semblent plus immédiatement associées, bien souvent, à un environnement morphosyntaxique offrant la possibilité d'attribuer au pronom muet ses traits de spécification grammaticale, grâce en particulier à une flexion riche. C'est ce second point que nous allons examiner dans la seconde partie, étant bien entendu qu'il doit être distingué, selon nous, de la question de la licéité proprement dite.

II. Détermination des traits de spécification grammaticale des pronoms nuls

6. Chomsky (1981) dénomme phi-traits l'ensemble des traits de spécification grammaticale caractérisant les pronoms, et incluant ceux de personne, nombre, genre et Cas. La condition de licéité (10), que nous avons retenue suivant la proposition de Rizzi (1986) incluant l'exigence de l'assignation casuelle, nous étudierons ici les éléments relatifs aux F-traits pour reprendre la désignation de Bouchard (1984), c'est-àdire ceux portant sur les spécifications déterminatives: personne, nombre, genre.

Ainsi que nous l'avons déjà signalé, même si divers auteurs ont tenu à distinguer la question du positionnement et celle de la détermination du contenu (Chomsky 1981, Rizzi 1986, entre autres), dans la pratique, on a eu tendance à ramener ces éléments l'un à l'autre. En fait, s'agissant surtout alors de langues romanes à sujet nul, on observait que les pronoms nuls étaient d'une part réservés à la position sujet, et d'autre part semblaient exclusifs de langues disposant de paradigmes verbaux à flexion personnelle riche; cf. Chomsky (1982), s'appuyant en particulier sur des travaux antérieurs de Taraldsen.

Dans une large mesure, pourtant, les évolutions et les débats que nous avons retracés dans la première partie ont été suscités par l'évidence de données contradictoires dans ce domaine: l'exception des langues non configurationnelles chez Bouchard (1984), la paramétrisation dans Cole (1987) de la règle de controle généralisé de Huang pour les pros objets, la remise en question (partielle) de l'analyse traditionnelle des pronoms strictement nuls chez Rizzi (1986) (avec une extension aux objets directs et indirects), ont été la conséquence de l'absence de confirmation empirique des premières hypothèses envisagées.

Une présentation de la problématique de la détermination des traits de spécification grammaticale de pro implique d'abord de prendre en compte un certain nombre de données montrant l'importance dans ce domaine des mécanismes de concordance (§ 7), et éventuellement la mise en jeu de formes de spécification par défaut (§ 8). Ces eléments ont pu d'ailleurs conduire certains auteurs à mettre en cause parfois l'idée d'un pronom nul au profit de l'hypothèse d'un pronom incorporé. Nous examinerons ces vues alternatives (§ 9,10), et envisagerons enfin les données montrant que l'on ne peut réduire la distribution des pronoms nuls pro à la seule présence d'une flexion riche, même dans des langues disposant d'un système flexionnel explicite (§ 11).

7. Détermination des F-traits et concordance flexionnelle.

La présence de formes pronominales vides est la conséquence naturelle du principe de projection —associé éventuellement à la théorie de la prédication; cf. Williams (1980). On conçoit bien toutefois que la grammaire prévoit alors des procédures permettant de déterminer les traits pronominaux des formes muettes, et qu'en l'absence de ces procédures, celles-ci, bien que licites du strict point de vue structural, se trouvent empêchées ou oblitérées, en raison de l'impossibilité de se voir attribuer un contenu.

La détermination des traits de spécification grammaticale peut être envisagée de façon différente selon les analyses proposées: en termes d'assignation (Bouchard 1984), d'identification flexionnelle (Borer 1986, Adams 1987), ou de recouvrement de contenu (Rizzi 1986),... Il reste néanmoins que l'on s'attend à ce que dans le cas général cette détermination résulte d'une flexion explicite, ou bien, sinon, que des interprétations particulières soient mises en oeuvre liées à des sous-spécifications. Ainsi l'idée de la règle de contrôle généralisé de Huang (cf. (6a)) est que, tout comme PRO qui reçoit un contenu de par son antécédent (sauf à prendre une valeur arbitraire), pro aussi satisfasse à une condition de contrôle, éventuellement par l'intermédiaire d'Accord, l'indice flexionnel étant antécédent. De fait, on a souvent observé à travers les langues une étroite relation entre l'existence de pro et un système de concordance explicite. Les cas habituels cités sont celui de l'anglais dont le système de flexion personnelle est pauvre et qui n'a pas de pronom nul pro, et ceux des langues romanes où, sauf en français, la concordance sujet-verbe est l'objet dans les formes fléchies d'un paradigme riche, et qui autorisent les pronoms nuls sujets.

Cette constatation est confirmée de façon directe et transparente dans diverses langues. Nous citerons ici trois situations significatives de ce point de vue. Il s'agit de trois langues typologiquement différenciées dans lesquelles la concordance présente certaines irrégularités ou décalages paradigmatiques: l'hébreu moderne, le pachtou et l'irlandais.

Hébreu moderne.

Borer (1986) observe qu'en hébreu moderne l'existence d'un sujet nul est étroitement limitée aux temps du futur et du passé, à l'exclusion du présent. Or l'hébreu n'a pas de marqueur personnel dans ses paradigmes du présent (uniquement des marques de genre et de nombre). Même aux autres temps la possibilité d'avoir un sujet nul est strictement corrélative à l'existence d'un marqueur personnel dans les paradigmes; c'est le cas pour la 1ère et la 2ème personne, mais pas pour la 3ème¹⁴. Ainsi a-t-on les données apparaissant en (21):

- (21) (a) ('Ani) 'axalti 'et ha-tapu'ax

 I ate-1SG ACC the-apple
 "I'ai mangé la pomme"
 - (b) * (Hu) 'axal 'et ha-tapu'ax he ate-3SG "il a mangé la pomme"
 - (c) * (Ani/ 'ata/ hu) 'oxel 'et ha-tapu'ax

 I you he eat-SG

 "Je/tu/il mange la pomme" (Borer 1986)

En (21a) la forme du passé avec une 1ère personne singulière est compatible avec l'emploi d'un sujet nul; avec la 3ème personne cette possibilité est bloquée, comme on le voit en (21b), où l'emploi de hu est obligatoire. En (22c), le verbe est conjugué au présent et n'a pas de paradigme personnel; les pronoms de 1ère et 2ème personne singuliers, comme celui de 3ème personne, doivent y être réalisés phonologiquement. Le parallèle entre le dispositif flexionnel et les pronoms nuls est évident.

Pachtou

Dans le cas précédent les occurrences de pro étaient délimitées par un certain nombre d'irrégularités au sein des paradigmes de flexion verbale. La situation illustrée dans les exemples (22-23) est différente: il s'agit cette fois d'une langue où l'accord verbal (monopersonnel) se réalise sur une base morphologique de type accusatif au présent, et de type ergatif au passé. Plus précisément on observe, en pachtou, qu'au présent le verbe s'accorde avec le SN nominatif, et que le sujet peut alors y être réalisé sous la forme d'un pro; à l'inverse, au passé, le verbe s'accorde avec le SN absolutif, et, corrélativement, le SN sujet, dans les phrases intransitives, et le SN objet, dans les phrases transitives, peuvent correspondre alors à des pronoms nuls. C'est ce que montrent les exemples (22-23) repris de Huang (1984a):

⁽¹⁴⁾ Le cas de la 3ème peersonne, de façon générale, est particulier, et les données de l'hébreu moderne sur ce point sont loin de correspondre à une constante. Par exemple en basque tant les SN sujets que les SN objets sont sans indice personnel dans la flexion verbale (sinon \emptyset), seule une marque de nombre étant éventuellement disponible. Néanmoins les pronoms nuls de 3ème personne peuvent être employés, contrairement aux données de l'hébreu moderne.

⁽¹⁵⁾ Parmi les langues exemplifiant la valeur négative de ce paramètre Rizzi (1986) cite le chinois.

- (22) (a) Ø ra- z- i

 DIR- come- 3MSG

 "il vient"
 - (b) Ø mana xwr-am
 apple eat-1MSG
 "je mangé la pomme"
 - (c) * za Ø xwr-am
 I eat-1MSG
 "je (la) mange"
- (23) (a) Ø ra- ğ- ay
 DIR- come- 3MSG
 "il est venu".
 - (b) ma Ø wa- xwar-a
 I PRF- eat-3FSG
 "je (l') ai mangée"
 - (c) * Ø mana wa- xwar- a
 apple PRF- eat- 3FSG
 "j'ai mangé la pomme"

En (22a) et (23a) le verbe est intransitif et s'accorde avec le SN sujet (morphologiquement marqué par le nominatif en (22a), et par l'absolutif en (23a)); dans les deux cas un pronom nul peut être employé. En (22b) le SN sujet peut être pro, mais pas en (23b), où c'est le SN objet qui peut l'être, car dans le premier cas l'exemple est au présent (accord avec le SN nominatif), alors que dans le second il est au passé (accord avec le SN absolutif). Les exemples (22c) et (23c) montrent que la corrélation entre le système de concordance personnelle et pro est rigoureuse; l'objet nul est exclu au présent, et le sujet nul au passé.

Irlandais

McCloskey et Hale (1984) montrent qu'en irlandais il existe une stricte relation entre l'existence d'une conjugaison synthétique (vs. analytique), c'est-à-dire encodant les marques de personne et de nombre du SN sujet, et la présence de pro. Or la distribution des conjugaisons synthétiques et analytiques se fait de façon idiosyncrasique: dans la majorité des temps la conjugaison synthétique n'est disponible qu'avec la seule 1ère personne du singulier (ceci est surtout vrai des dialectes du Nord), mais au conditionnel elle couvre les 1ères personnes (singulière et plurielle) et la 2ème personne du singulier. Lorsque la conjugaison synthétique est disponible son emploi est obligatoire et la conjugaison analytique (sans accord personnel ni de nombre), par conséquent, exclue. Il y a, en ce qui concerne la distribution des sujets nuls, rigoureusement les mêmes données: elle est exclusivement attachée à la conjugaison synthétique. (24) illustre les deux types de conjugaison:

(24) (a) Paradigme du présent (indicatif); verbe cuir "mettre" (d. d'Ulster):

1. Forme synthétique: cuirim "je mets"

- 2. Formes analytiques: cuireann tú "tu mets"

 cuireann sé/sí "il/elle met"

 cuireann sinn "nous mettons"

 cuireann sibh "vous (pl) mettez"

 cuireann siad "ils/elles mettent"
- (b) Paradigme du conditionnel:
 - 1. Formes synthétiques: chuirfinn "je mettrais" chuirfeá "tu mettrais" chuirfimis "nous metrions"
- 2. Formes analytiques: chuirfeadh sé/sí "il/elle mettrait" chuirfeadh sibh "vous (pl) mettriez" chuirfeadh siad "ils/elles mettraient"

En irlandais d'Ulster l'existence du sujet nul est circonscrite, au présent, à la 1ère personne du singulier, et au conditionnel, à la 1ère et 2ème personne du singulier et à la 1ère du pluriel ($t\acute{u}$, $s\acute{e}$, $s\acute{i}$, sinn, sibh, siad sont les pronoms en nominatif dans les formes analytiques).

Cette distribution se retrouve avec les prépositions qui peuvent porter l'Accord en

irlandais, comme dans les autres langues gaéliques (cf. § 5, ex. (20)):

(25) (a) Prépositions fléchies (d. d'Ulster d'après McCloskey et Hale 1984) le "avec"; leis "avec lui" do "à, pour"; dó "à, pour lui" roimh "devant"; roimhe "devant lui"

(b) Préposition non fléchies:

le/do/roimh Máire "avec/à, pour/devant Marie"

gan iad "sans eux" (gan "sans"; iad "eux")

En (25a) la préposition est fléchie et le pronom régi par la préposition n'est pas phonologisé. À l'inverse en (25b) la préposition n'est pas fléchie parce qu'elle régit une forme non pronominale, ou parce que de manière idiosyncrasique elle ne peut l'être. La présence du complément sous une forme phonologisée est obligatoire en (25b).

Les données de l'irlandais rappellent dans leurs irrégularités celles de l'hébreu moderne. Le principal écart est qu'en hébreu l'usage du pronom nul est facultatif, alors qu'il est obligatoire en irlandais:

- (26) leofa "avec eux" vs *leofa iad
 dófa "à, pour eux" vs *dófa iad
 rompu "devant eux" vs *rompu iad (McCloskey et Hale 1984)
- (27) cuirim "je mets" vs *cuirim mé chuirfeá "tu mettrais" vs *chuirfeá tú

En (26) l'emploi du pronom avec la forme fléchie de la préposition entraine une malformation, tout comme en (27) avec le verbe fléchi.

Ces données sont significatives de la corrélation —au moins dans certaines langues— entre les phénomenes de flexion personnelle et l'existence de pronoms

nuls. Elles pourraient être enrichies à volonté; en particulier pourrait être évoqué le cas des langues à accord pluri-personnel, comme le basque, le warlpiri, le navaho, le nahuatl ou la langue huichol, où tous les SN encodés dans la flexion verbale peuvent ne pas être réalisés phonologiquement:

- (28) (a) badakarkizut (basque)
 PCL-PR-approter-A3-D5-E1
 "je vous l'apporte"
 - (b) Punta-rni kapi- rna -ngku (warlpiri: Hale 1983)
 divest-NON-PAS FUT- 1SUJ -2OBJ
 "je te le prends" (dans les verbes triadiques l'indice d'objet correspond
 au SN datif).
 - (c) Shiinighaad (navaho: Speas (1986)) me-PERF-you-shook "vous m'avez secoué"
 - (d) ni- mic- maka (nahuatl classique: Launey 1979)
 1SUJ- 2OBJ- donner
 "je te le donne" (s'agissant d'un verbe triadique, l'indice d'objet renvoie
 - (e) pe- taci- zeiya (huichol: Comrie (1982)) au SN datif).
 2SG- 1PL- see
 "tu nous vois"

8. Occurrences particulières de pro et traits de spécification grammaticale.

Rizzi (1986), rassemblant les observations de divers auteurs, note que pour les langues usant des traits de spécification grammaticale¹⁵, et pour lesquelles Flex est susceptible d'assigner un Cas à un sujet nul pronominal par l'application de (10), on peut dresser une typologie de pro prenant en compte les divers traits déterminatifs susceptibles d'être attribués au pronom nul par le biais de la concordance verbale. Ainsi les langues auraient la possibilité de n'utiliser que partiellement les options disponibles selon que le nombre et la personne du pronom sont récupérables, ou uniquement le nombre, ou encore aucun de ces traits. C'est ce principe que, dans une formulation plus large (29), repris de Rizzi (1986), exprime:

- (29) (a) Un SN n'est référentiel que s'il a les spécifications de personne de nombre;
 - (b) Un SN n'est argumental que s'il a la spécification de nombre.

Ainsi, selon le type de spécification recouvrable (ou non) par le biais d'une concordance il y aurait des langues pour lesquelles pro ne serait disponible que comme non-argument, ou encore comme non-argument et quasi-argument uniquement, et enfin d'autres admettrant aussi les pro argumentaux référentiels.

L'une des difficultés de cette proposition est qu'elle ne doit être interprétée que de façon stricte. C'est-à-dire que l'existence d'une ou plusieurs spécifications n'entraine pas l'existence dans telle langue des formes pros correspondantes selon les termes de (29). Par exemple l'islandais a des paradigmes de conjugaison où les oppositions de personne sont relativement bien marquées, même si certaines neutralisations apparaissent parfois entre deux des personnes du singulier (Platzack 1987). Pourtant seuls les pros explétifs sont disponibles dans cette langue, c'est-à-dire, selon (29), en n'utilisant que le codage de l'opposition de nombre. L'allemand, dont les paradigmes verbaux sont relativement riches (avec quatre oppositions codées), de la

même manière ne ferait pas jouer principes de (29) en n'admettant pas de pro argumental.

Au demeurant, même en n'interprétant (29) que de façon univoque, il n'est pas sûr que ces principes puissent être maintenus avec une portée générale.

Envisageons ainsi le contre-exemple que constitue le hongrois (qui n'est pas unique; cf. en particulier entre autres le basque, § 11). Il illustre le caractère souvent idiosyncrasique des codages flexionnels, et la difficulté de leur associer, en ce qui concerne pro, le éléments de (29). Considérons les objets pros du hongrois déjà mentionnés à l'exemple (13). En hongrois on distingue une conjugaison dite subjective (Sauvageot 1980-81, Kassai 1986), intransitive (Kiss 1987) ou indéfinie (Marácz 1987), et une conjugaison objective, transitive, ou définie. La première est utilisée avec les verbes intransitifs et avec les verbes transitifs lorsque l'objet est indéfini; la seconde avec les verbes transitifs à objet défini. C'est du moins la caractérisation générale qui peut être proposée, de telle sorte que, comme le propose Marácz (1987), le trait de définition doit être intégré en hongrois aux différents traits de spécification grammaticale, à côte du nombre et de la personne.

Le trait de définition néanmoins ne renvoie pas toujours à des données attendues; en particulier du point de vue des paradigmes de conjugaison employés, la 1ère et la 2ème personne du singulier et du pluriel sont considérées, lorsqu'elles sont objets, comme des indéfinis. Le paradigme de conjugaison utilisé est le même pour rendre 'il voit, il voit quelqu'un, il voit une fille' et 'il vous voit, il me voit, il nous voit': lát (vs látja 'il voit' + objet 3ème personne défini). Si l'on considère ces données et que l'on prend en compte (29), en cas d'objet indéfini, pro ne serait pas disponible sauf à n'être ni argumental, ni en tout état de cause référentiel, car il n'y a aucune marque personnelle dans la flexion¹⁶ (pour le nombre, on peut à la limite construire une marque par défaut, indirecte, les objets pluriels devant être phonologisés avec tous les paradigmes). Or ceci n'est pas vérifié: les 1ère et 2ème personnes du singulier peuvent n'être pas phonologisées. C'est ce que montrent (30-31) ci-dessous¹⁷:

(30) Conjugaison transitive:

(31) Conjugaison intransitive:

En (30) l'existence d'un paradigme particulier avec l'objet 3ème personne défini peut être considéré comme un marquage personnel permettant au SN accusatif d'être un pro référentiel: le pronom accusatif ot peut être omis sans que (29) ne soit remis en cause,

⁽¹⁶⁾ Il existe une forme exceptive lorsque le sujet est 1ère personne et l'objet 2ème personne. En ce cas la forme conjuguée a un morphème particulier -lak/-lek: látlak 'je vous vois' (vs látok 'je vois' + objet indéfini).

⁽¹⁷⁾ Les traductions ne prennent pas en compte ici les oppositions génériques, qui sont inopérantes en hongrois.

puisque la flexion permet au pronom vide objet d'être spécifié pour la personne (et, par défaut, pour le nombre également puisque le pronom pluriel (titeket) doit, lui, être réalisé)¹⁸.

En (31), les choses se présentent différemment. Le paradigme employé est cette fois celui des intransitifs. Il n'y a donc pas de marque personnelle pour les objets indéfinis (auxquels sont "assimilées", rappellons-le, les 1ère et 2ème personnes). Pourtant au singulier les pronoms de 1ère personne accusative (engem), et aussi celle de 2ème personne (téged) peuvent être des pronoms vides, en violation des prédictions de (29), les SN objets en ce cas n'étant pas marqués pour une spécification de personne.

Il est difficile dans de telles conditions de donner à (29) une portée générale. Peut-être aussi ces principes sont-ils plus efficients dans le cas des SN sujets où la question des SN non argumentaux et non référentiels a un caractère plus aigu?

9. L'analyse par incorporation du pronom.

Une autre analyse —concurrente celle-ci à celles admettant la présence de pronoms nuls— doit être présentée car elle repose, partiellement au moins, sur des données semblables. On la désignera sous le terme d'analyse par incorporation. Nous l'examinerons à travers deux des formes dans lesquelles elle a été défendue: Jelinek (1984) d'une part, et Bresnan et Mschombo (1987) d'autre part; (pour une autre approche de l'incorporation, cf. aussi Anderson 1982).

L'idée qui préside à ces travaux, qui se présentent sous des formes différentes et parfois contradictoires, est la suivante: lorsque les mécanismes d'accord permettent l'omission des SN, les affixes personnels constitueraient ou pourraient constituer la réalisation directe des SN argumentaux, sous la forme de pronoms incorporés dans la flexion.

Pour Jelinek (1984), qui prend en compte en particulier les données du warlpiri, il s'agit de préserver dans sa totalité la validité du principe de projection. Le warlpiri est une langue d'Australie centrale caractérisée par Hale (1983) comme une langue non configurationnelle ayant les propriétés suivantes: ordre des mots libres; emploi d'expressions discontinues; usage étendu des SN manquants. Jelinek reprend pour l'essentiel les analyses de Hale, mais en réaménageant les propositions de ce dernier en ce qui concerne les relations entre la structure lexicale (SL), qui représente la structure argumentale des prédicateurs, et la structure syntagmatique (SS: Phrase Structure), qui correspond à la structure de surface. Alors que Hale (1983) formule le paramètre de la non configurationalité comme résultant de ce que dans les langues non configurationnelles le principe de projection ne s'applique qu'en SL, la proposition de Jelinek vise à maintenir la validité du principe à tous les niveaux de représentation dans toutes les langues, y compris celles dites non configurationnelles. Cette suggestion étant basée sur les données du warlpiri, il convient de rappeller que parmi les caractéristiques de cette langue, à côté de celles citées plus haut, on observe la coexistence d'un système de marquage flexionnel de type nominatif-accusatif-(datif), et d'un système de marquage casuel des SN de type ergatif-absolutif-(datif). C'est ce qu'illustre l'exemple (32) ci-dessous:

⁽¹⁸⁾ Comme le note Rizzi (1986) le marquage personnel doit être considéré comme incluant le marquage de nombre. Toutefois il est probable que les langues différent dans le traitement de cette question au plan morphologique.

(32) ngajulu-rlu ka-rna-ngku nyuntu-Ø nya-nyi
E1 PRE-N1-ACC2 A2 see-NON PAS
"Je te vois"

L'ergativité partielle observable en (32) offre la possibilité à Jelinek de proposer une approche alternative à celle de Hale. Les marqueurs personnels apparaissant dans l'auxiliaire (-rna- 1ère personne nominative et -ngku- 2ème personne accusative, dans l'exemple (32)) sont analysées comme des pronoms clitiques instanciant les arguments en SL et en SS. Il n'y a donc pas de pro¹⁹. Le marquage nominatif-accusatif (des pronoms) étant de type grammatical, Jelinek considère qu'il exprime les relations structurales en SS, de telle sorte que le principe de projection peut être maintenu dans son intégrité dans l'analyse des langues non configurationnelles²⁰.

Le point décisif à retenir pour nous est l'introduction d'une analyse du composant Accord comme pouvant intégrer les pronoms argumentaux²¹. Telle qu'elle est formulée, cette analyse doit être restreinte aux langues où les SN lexicalisés ne sont pas l'objet d'un marquage grammatical (ne reçoivent pas de *G-case* selon l'expression de Jelinek), soit qu'ils sont L-marqués (cf. note (20)) comme en warlpiri, soit qu'ils ne sont pas (casuellement) marqués du tout comme dans les langues du type de celle analysée par Bresnan et Mschombo (1987).

L'absence de SN lexical ne correspond pas à la présence de pronoms nuls, puisque les arguments sont directement représentés au sein de la flexion; et corrélativemente leur éventuelle réalisation ne renvoie pas non plus à l'instanciation argumentale mais adjonctive puisqu'il s'agit de SN non argumentaux, associés aux pronoms incorporés (argumentaux) par des règles de liaison spécifiques.

Cette approche se retrouve, formulée différemment, dans Bresnan et Mschombo (1987) (désormais BM), qui s'appuient sur les données de la langue chicheŵa, langue bantoue d'Afrique centrale présentant par rapport au warlpiri certaines différences significatives (pour BM surtout) en ce qui concerne les SN lexicalisés.

BM proposent que les mécanismes d'accord verbal soient analysés de deux façons, selon que les affixes flexionnels marquent des relations d'accord de type grammatical ou bien de type anaphorique. L'accord grammatical est en quelque manière la concordance entendue au sens habituel; à l'inverse l'accord anaphorique correspond chez BM à une incorporation de pronom argumental, de telle sorte que les SN lexicalisés sont des SN adjoints éventuellement discursivement marqués en tant que topiques ou foci.

⁽¹⁹⁾ Précisons bien que pour Hale (1983) non plus il n'y a pas de pro en SS en warlpiri. En effet, dans cette analyse, la présence de pro n'est requise que là où le principe de projection opère, c'est-à-dire, selon le paramètre de configurationalité, en SL (et non en SS).

⁽²⁰⁾ Les relations entre les pronoms clitiques argumentaux et les SN (non argumentaux) éventuellement présents sont établies dans Jelinek (1984) par une règle de liaison (*Linking Rule*) et une règle de compatibilité casuelle (*Case Compatibility Rule*). Celles-ci permettent d'établir les relations NOM→ABS et ERG, et ACC→ABS et DAT.

⁽²¹⁾ L'analyse présentée ici n'est pas sans rappeller—toute chose étant égale par ailleurs— celle que l'on rencontre dans la tradition fonctionnaliste, pour les cas où l'accord verbal est obligatoire et permet la réalisation d'énoncés minima complets. Par exemple, Galand (1985) pour le berbère (chleuh): tiwi-d twa Ya sksu 'elle-porta vers-ici négresse couscous (la négresse apporta le couscous)' où t dans tiwi marque la 3ème personne du singulier, considère le SN lexical twa Ya 'négresse' comme un complément explicatif, expansion d'indice, car il peut être omis sans conséquence.

En chicheŵa, où le verbe s'accorde avec les SN sujet et objet en nombre, personne, et classe, la concordance est néanmoins optionnelle en ce qui concerne le SN objet. Or, observent BM, lorsque les deux SN argumentaux sont codés dans la flexion, tous les ordres envisageables entre les constituants S, O et V sont possibles; tandis que si le SN objet n'est pas accordé, seuls les ordres où l'adjacence ordonnée VO est vérifiée sont grammaticaux, c'est-à-dire VOS et SVO. Dans l'analyse de BM, la première situation correspond à l'accord anaphorique, et c'est dans la flexion verbale elle même que se trouve réalisé le SN objet, le SN lexicalisé étant en réalité non agumental et pouvant apparaître dans toutes les positions. À l'inverse, dans la seconde situation, où l'objet n'est pas accordé, le SN lexicalisé est argumental, et n'est licite que dans la seule position immédiatement adjacente à droite de V. Ainsi dans les exemples (33) ci-dessous, le SN alenje 'les chasseurs' est argumental en (33a), et non argumental en (33b), malgré l'apparente similarité des constructions:

- (33) (a) Njûchi zi-ná- lúm- a alenje bees SM-PAS- bite- INDIC hunters "les abeilles ont mordu les chasseurs"
 - (b) Njûchi zi-ná-wá-lum-a alenje

-OM-

"les abeilles les ont mordus, les chasseurs"

- (c) * Njuchi alenje zi-ná-lum-a
- (d) Njûchi alenje zináwáluma (Bresnan et Mschombo 1987)

En (33a) le verbe fléchi ne contient pas de marqueur d'objet (glosé OM) et le SN objet ne peut apparaître que dans la position immédiatement à droite du verbe, sauf à créer une agrammaticalité (33c). Il s'agit d'un SN argumental.

En (33b) le verbe fléchi contient un marqueur d'objet $(w\acute{a})$. Le SN lexicalisé correspondant peut apparaître à droite de V (33b), ou ailleurs (33d): il ne s'agit pas, dans l'analyse de BM, d'un SN argumental, mais d'un SN topique (hors SV); l'argument étant incorporé dans la flexion verbale.

En apparence l'analyse de l'accord anaphorique chez BM rejoint d'assez près dans sa formulation générale celle proposée par Jelinek (1984). Si l'on va plus dans le détail, il y a néanmoins de sérieux écarts, en particulier en ce que, pour BM, l'accord anaphorique exige que les SN lexicalisés soient privés de toute marque casuelle. C'est le cas en chicheŵa, mais non en warlpiri, où les SN lexicalisés (adjoint dans l'analyse de Jelinek) sont pourvus de marques casuelles dites lexicales (vs. grammaticales pour les marqueurs flexionnels). BM observent au demeurant qu'en warlpiri, dans les phrases non finies, les SN lexicaux sont dotés des mêmes marques casuelles que dans les phrases finies, ce qui constitue un élément en faveur de l'idée qu'il s'agit bien de SN argumentaux:

Les deux analyses, malgré les écarts, et le fait qu'elles se situent dans des perspectives théoriques différentes²², ont en commun de proposer une vue alternative par rapport à

⁽²²⁾ Faute de place, nous ne discutons pas ici des conditions dans lesquelles l'analyse par incorporation (et l'accord anaphorique) est réalisée dans le cadre de la grammaire fonctionnelle lexicale à laquelle se réfèrent BM. Indiquons simplement que c'est en f-structure (f(unctional) structure) que se manifeste l'écart entre les deux types d'accord. L'analyse par incorporation résulte, d'une part, du principe d'unité fon-

l'hypothèse des pronoms nuls. Nous ne saurions discuter ici des données relatives au warlpiri ou au chicheŵa pour évaluer l'analyse par incorporation. Observons simplement qu'en adoptant ce point de vue, tout en admettant le principe de projection, on convient qu'en d-structure les positions argumentales sont occupées par des formes de nature pronominales, qui se trouvent ensuite incorporées à la flexion verbale en s-structure, comme le propose Anderson (1982). Il n'y a donc pas de pronom nul dans cette analyse, où l'on peut supposer que la position argumentale est occupée par une trace après achèvement du processus d'incorporation.

10. Incorporation et principe de complémentarité.

Le type de langue qui paraît à priori le mieux correspondre à une analyse par incorporation telle que nous venons de l'esquisser, est celui dans lequel on observe une complémentarité dans la distribution des affixes personnels dans les flexions et les formes pronominales phonologisées. En effet, si l'on admet que l'incorporation implique un processus déplaçant les traits pronominaux de leur position en d-structure pour les incorporer à la flexion, où ils sont réalisés, on s'attend à ce que cette position, dans le cas usuel, soit phonologiquement vide; de façon parallèle, en l'absence de possibilité d'incorporation, soit du fait de l'inexistence des formes fléchies, soit du fait du caractère lexical et non référentiel du SN argumental, la réalisation de ce dernier doit être obligatoire, et, corrélativement, la flexion doit être non personnelle, puisque le processus d'incorporation n'a pas eu lieu. On sait qu'une telle complémentarité se rencontre dans les langues gaéliques (Anderson 1982, McCloskey et Hale 1984, Stump 1984), voire —de façon partielle, car n'incluant pas les SN référentiels— en chamorro (Chung 1983)²³.

Pourtant, même dans ce type de langue, l'analyse par incorporation, entendue, ainsi que nous l'avons dit plus haut, comme renvoyant à un mécanisme syntaxique, ne semble pas devoir être retenue. Dans le cas de l'irlandais, McCloskey et Hale (1984) fournissent des arguments d'une grande force mettant en évidence l'existence d'une forme pronominale phonologiquement vide en position argumentale lorsqu'une forme verbale synthétique est employée. Par exemple, des morphèmes de nature clitique s'attachant aux pronoms sont utilisables avec les formes verbales synthétiques incorporant le sujet (particule fein de reflexivation ou d'emphase, démonstratifs seo, sin, siúd; suffixes contrastifs -sa, -san, -na (et variantes)); de même les sujets fléchis sont susceptibles d'être cordonnés avec un autre SN. L'exemple suivant, de McCloskey et Hale (1984), illustre ces données:

(34) Ní bheinn -se nó d' athair mór anseo
NEG be (COND-S1) CONTR or your grandfather here
"ni moi, ni votre grand-père, ne serions (lit. serais) ici"

ctionnelle (exigeant que l'attribut d'une fonction grammaticale donnée n'ait qu'une seule valeur) (cf. Kaplan et Bresnan 1982), d'autre part, de la condition de cohérence étendue, laquelle, en ce qui concerne les topiques et les foci, exige qu'ils soient liés, soit en étant fonctionnellement identifiés, soit en étant anaphoriquement liés à une fonction liée; cf. BM, note 8.

⁽²³⁾ Même dans les langues gaéliques, la complémentarité n'est pas toujours vérifiée, en particulier en gallois courant, selon les observations de McCloskey et Hale (1984). Pour une analyse des exceptions à la complémentarité en breton, cf. Stump (1984).

En (34) le conditionnel permet l'usage d'une forme synthétique dans la flexion, pour la 1ère personne. Ce codage flexionnel bloque, en raison du principe de complémentarité (Stump 1984), l'emploi d'un pronom lexical. Pourtant l'enclitique contrastif -se (variante de sa), se joignant aux pronoms, peut-être utilisé; de plus, le pronom de 1ère personne (non lexicalisé) se trouve coordonné à un SN lexical par la conjonction nó (le mode de concordance avec le premier seulement des SN coordonnés est une donnée qui n'est pas exceptionnelle en linguistique contrastive; cf. latin classique).

À nos yeux, les données ici présentées sont d'autant plus significatives qu'elles ont un caractère paradoxal. En effet, comme on l'a vu au § 7, ex. (24-27), l'irlandais présente une distribution complémentaire entre les verbes synthétiques (à conjugaison personnelle), et les SN sujets dotés d'un contenu phonologique autonome. Il s'agit donc d'une langue se prêtant bien à une analyse par incorporation pour rendre compte de l'absence de SN sujet phonologiquement réalisé. Or, c'est probablement aussi l'une des langues où l'existence de pronoms nuls en position sujet peut être mise en évidence de la façon la plus nette, comme on le voit en (34). Cf. aussi, pour la comparaison entre les analyses par incorporation et par concordance (c-a-d admettant pro) dans une autre langue gaélique, Stump (1984), qui conclut également pour le breton que, lorsqu'il y a flexion personnelle, les SN sujets, ou compléments de préposition, ou encore possessifs dans les SN, sont des pronoms nuls.

11. Paramétrisation des modes de détermination des pronoms nuls.

Si l'on écarte l'analyse par incorporation, et que l'on prend en compte les données mises en évidence au § 7, et illustrées par les exemples (21-28), force est de reconnaître le lien direct entre l'existence de pronoms nuls et celle de mécanismes flexionnels permettant d'attribuer à ces formes vides les traits de nombre, et personne, voire genre ou classe, qui leur revient. Au demeurant l'idée que des formes sans contenu phonologique doivent en quelque façon pouvoir être grammaticalement déterminées est naturelle, et la plupart des analyses relatives à pro soulignent l'importance des mécanismes répondant à ce besoin, en particulier par le jeu de la concordance. Les propositions de Rizzi (1986), rappelées en (29), et visant à associer diverses restrictions à l'absence de certaines spécifications, représentent l'exploitation des données négatives dans ce domaine.

Pourtant, ainsi qu'on a pu le constater à diverses reprises déjà, il est difficile de considérer ces éléments comme ayant une portée générale, c'est-à-dire comme s'imposant dans toutes les langues. Divers types de contre-exemples peuvent être invoqués que nous illustrerons ici par le chinois et le basque.

Le cas du chinois, et des langues du même type en ce qui concerne la présence de pronoms nuls, a été évoqué plus haut puisqu'il servait de point de départ aux analyses de Huang (1984a, b). On sait en effet qu'il n'y a pas de flexion personnelle en chinois, alors que l'on y constate l'existence de SN sujets nuls pronominaux:

(35) Zhangsan; xiwang e; keyi kanjian Lisi
Zhangsan hope can see Lisi
"Zhangsan; espère qu'il; pourra voir Lisi"

En (35) le pronom sujet de la phrase complément n'est pas phonologisé, et,

contrairement aux objets nuls qui sont des variables (cf. ex. (4-5)), il peut coréférer avec le sujet de la matrice, conformément au principe B de la théorie du liage.

Nous avons vu que Huang, soucieux, même en l'absence de concordance flexionnelle, de préciser les conditions d'attribution de ses traits d'interprétation au sujet nul du chinois, propose que ceci soit accompli par la coréférence (règle de contrôle généralisé). Cette dernière disposition revient en fait pour une langue sans flexion verbale personnelle, à traiter les sujets nuls plutôt à la manière des anaphores, c'est-à-dire en définissant non un domaine où ils doivent être libres, mais un domaine où ils doivent être contrôlés. Il y a donc un rapprochement évident avec les pronoms anaphores PROs, qui d'ailleurs sont associés à la règle de contrôle généralisé. Battistella (1985) mène ce rapprochement jusqu'à un apparentement complet: il envisage une révision des éléments définitoires des domaines de liage des pronoms et des anaphores, de telle sorte que les sujets nuls du chinois soient analysés, non comme des formes strictement pronominales, mais comme des PROs (à la fois libres dans un domaine A—la phrase enchâssée dans (35)—, et liés dans un domaine B—la phrase complète de (35)—).

Ces tentatives, dans la mesure où elles s'efforcent de palier l'absence d'accord en chinois par d'autres mécanismes de détermination, paraissent avoir un fondement incertain. Rizzi (1986) suggère ainsi de considérer que le chinois et les langues de même type sur ce point (japonais, coréen,...) seraient des langues ayant simplement la propriété de ne pas tenir compte de la spécification grammaticale, de telle sorte que (29) ne leur serait pas applicable.

Cette vue semble confirmée par les données rencontrées en Malayalam. En effet, Mohanan (1983) montre que même en l'absence d'Accord, tous les arguments nucléaires de cette langue peuvent être des pros, et pas seulement donc le SN sujet.

(36) ora pustakam tarumoo?

one book-N give -FUT-Q

"(Me) donner(as-tu) un livre?" (Mohanan 1983)

Dans (36) les SN sujet et objet indirect sont manquants, sans qu'il n'en résulte de malformation.

Les exemples du chinois et du malayalam, et dans le même sens du japonais ou du coréen, illustrent les possibilités d'occurrence des pronoms nuls en dehors de tout système flexionnel. On peut néanmoins s'interroger ici encore sur l'hypothèse de Rizzi (1986) limitant cette possibilité aux seules langues ne tenant pas compte des traits de spécification grammaticale.

Nous avons vu au § 8, ex (30-31), qu'en hongrois —langue présentant une flexion verbale personnelle et ne répondant donc pas au critère distinctif indiqué par Rizzi (1986)—, les SN objets nuls posaient un certain nombre de difficultés quant à la portée de (29). De façon plus nette encore, par rapport à un éventuel démenti de la nécessaire corrélation paramétrique entre les données de type de (35-36) et la prise en compte des traits de spécification grammaticale, le basque offre des données nouvelles que nous présentons ici.

En basque les SN argumentaux sont immatriculés²⁴ dans la forme verbale conjuguée

⁽²⁴⁾ La glose N (=nominatif) dans (36) résulte de ce que qu'en malayalam les objets inanimés sont marqués par le nominatif; cf. Mohanan (1982).

et peuvent ne pas être phonologisés (ex. (28a)). On doit donc considérer le basque comme une langue tenant compte des traits de spécification grammaticale dans l'expression des relations prédicats-arguments, et à ce titre comme devant se conformer aux principes de (29). Or on observe que l'emploi des pronoms nuls dans cette langue ne se limite pas aux phrases conjuguées, mais s'étend dans des conditions identiques aux phrases non conjuguées, comme le montre par exemple (37b):

- (37) (a) nahi dut bihar-ko ekar dieza- Ø- da- zu- n
 volonté PR-A3-avoir-E1 demain-DEST apporter PR-AUXA3-D1 E5-COMPL
 "je veux que vous me l'apportiez pour demain'
 - (b) nahi dut biharko elkartze- a- Ø apporter- ART-A même traduction que (37a) possible

(37a) a une phrase complément conjuguée équivalente de la subjonctive française. L'auxiliaire spécifique de cette complémentation contient des indices personnels d'ergatif (zu 'vous'), et de datif (da 'me'), et un indice de nombre renvoyant à la 3ème personne, seule disponible pour l'absolutif dans les formes triadiques (\emptyset , singulier). Les SN argumentaux ne sont pas phonologisés, et correspondent à des pronoms nuls.

(37b) restitue une paraphrase de (37a), disponible dans tous les dialectes et préférentielle dans les dialectes occidentaux. La phrase complément n'est pas conjuguée; le verbe est dans une forme nominalisée (-tze) et doté de l'article singulier (-a), et de la marque casuelle d'absolutif (\emptyset). Pas plus qu'en (37a) les SN argumentaux n'apparaissent sous une forme phonologique; tout comme (37a), c'est cependant une possibilité. En l'absence de concordance verbale, (37b), contrairement à (37a), est toute-fois ambigu, la traduction donnée en (37a) n'étant qu'une des leçons possibles, et la phonologisation des SN étant un des moyens de réduire les ambiguïtés.

Comme on le voit, le basque présente dans les phrases nominalisées les mêmes possibilités que, par exemple, le malayalam dans les phrases tensées (cf. (36)). On doit donc considérer que l'éventuelle existence de formes pros en l'absence de système flexionnel n'est pas une proprieté particulière et paramétrisée des langues, mais aussi des constructions, et par conséquent susceptible d'apparaître dans divers types de langue, y compris celles tenant compte des traits de spécification personnelle et /ou numérale.

12. Conclusion.

Au terme de cet examen on peut tirer un certain nombre d'enseignements relatifs à la fois à la théorie des pronoms nuls et à la classification des langues sur ce point.

Dans un premier temps il a été montré, à travers la présentation critique de diverses analyses et de données contrastées, que les positions où les pronoms nuls sont licites ne peuvent se réduire à la seule position sujet des phrases conjuguées, ni même aux différentes positions occupées par les arguments nucléaires du prédicat verbal. Nous avons ainsi suivi Rizzi (1986) pour considérer que la licéité de pro s'étendait à toutes les positions casuellement marquées. Dans un second temps, en ce qui concerne la détermination de pro, des données contradictoires ont été mises en évidence: d'une part, en soulignant l'étroite relation existant dans certaines langues

entre les mécanismes de codage flexionnel et l'existence de pro (§ 7); d'autre part, en montrant que dans d'autres langues, voire dans une même langue dans une autre type de construction, ceci n'était en rien obligatoirie (§ 11). La tentative de Rizzi (1986) de lier les spécifications grammaticales limitées ou incomplètes à des interprétations restrictives a été examinée, et nous avons conclu qu'il était difficile d'en faire un point de portée générale (§ 8). La question de la détermination des traits grammaticaux des pronoms nuls reçoit ainsi à travers les langues des réponses diverses. Il a aussi été vu que pour certaines langues une analyse par incorporation avait été proposée (§ 9). Alors que l'on attendrait que cette hypothèse d'une incorporation des pronoms à la flexion trouvât son illustration dans les langues gaéliques, précisément, il apparaît que même dans ce type de langue les SN manquants correspondent bien à des pronoms muets (§ 10).

On parvient ainsi, relativement aux formes pronominales non phonologisées, à un paysage typologique plus varié et nuancé qu'il n'est admis généralement et dont les éléments de description sont minimalement les suivants: choix des positions où pro est licite sous la condition de marquage casuel (SN sujet, SN objets, possessifs, compléments de circumposition); nécessité, ou non, d'un codage flexionnel permettant la détermination des traits grammaticaux, avec éventuellement existence d'un principe de complémentarité, ou des restrictions interprétatives liées à l'absence de certains des traits de spécification grammaticale. Les réponses croisées à ces éléments fournissent une multiplicité de possibilités partiellement illustrées à travers les différentes langues évoquées. La caractérisation des langues par rapport à l'existence de phénomènes pro-drop est par conséquent à envisager de façon plus ouverte et complexe qu'on ne le fait communément, signe probablement que ces phénomènes, dans leur globalité, correspondent plus á des effets qu'à des données premières immédiatement paramétrisées dans le dispositif de la grammaire nucléaire.

Bibliographie

Adams, M., 1987, "From old French to the theory of Pro-Drop", NLLT, 5, 1-32.

Afarli, T., 1987, "Nonsubject Pro-Drop in Norvegian", LI, 18, 339-345.

Anderson, S., 1982, "Where's Morphology?", LI, 13, 571-612.

——, 1984, "On representations in Morphology: case, agreement and inversion in Georgian", NLLT, 2, 157-218.

Authier, J.-M. P., 1988, "Null Object constructions in KiNande", NLLT, 6, 19-37.

Baker, M. C., 1988, Incorporation. A theory of grammatical functional changing. The University of Chicago Press, Chicago et Londres.

Battistella, E., 1985, "On the distribution of Pro in Chinese", NLLT, 3, 317-340.

Belletti, A., 1988, "The case of unaccusatives", LI, 19, 1-34.

Borer, H., 1986, "I-Subjects", LI, 17, 375-416.

Bouchard, D., 1984, On the content of Empty Categories. Foris, Dordrecht.

——, 1988, "French voici/voila and the analysis of Pro-Drop", Lg, 64, 89-103.

Bresnan, J., (édit.) 1982, The mental representation of grammatical relations, MIT Press, Cambridge, Massachusetts.

——, et S. A. Mschombo 1987, "Topic, pronoun, and agreement in Chicheŵa", Lg, 63, 741-782.

Burzio, L., 1986, Italian syntax. A government and binding approach. Reidel, Dordrecht. Campos, H., 1986, "Indefinite object Drop", LI, 17, 354-359.

Chomsky, N., 1981, Lectures on government and binding, Foris, Dordrecht.

——, 1982, Some concepts and consequences of the theory of government and binding. MIT Press, Cambridge, Massachusetts.

- -, 1986, Knowledge of language. Praeger, New-York, Wesport, Londres.
- Chung, S., 1983, "The ECP and government in Chamorro", NLLT, 1, 207-244.
- Cole, P., 1987, "Null Objects in universal grammar", LI, 18, 597-612.
- Comrie, B., 1982, "Grammatical relations in Huichol", in Hopper P. J. et S. A. Thompson (édit.), 95-115.
- Culioli, A., 1982, "Rôle des représentations métalinguistiques en syntaxe", Communication présentée à la session plénière du XIIIème Congrès International des Linguistes (Tokyo, 29 août-4 septembre 1982); coll. ERA 642, DRL-ERA 642, Université Paris 7.
- Eguzkitza, A., 1986, Topics on the syntax of Basque and Romance. Doctoral Dissertation, University of California, Los Angeles.
- Farkas, D. F., 1986, "On the syntactic position of focus in Hungarian", NLLT, 4, 77-96.
- Farmer, A. K., K. Hale et N. Tsujimura 1986, "A note on weak crossover in Japanese", NLLT, 4, 32-42.
- Galand, L., 1987, "Exemples berbères de la variation d'actance", Actances, 3, rivalc (CNRS), Paris, 79-96.
- Hale, K., 1983, "Warlpiri and the grammar of non-configurational languages", NLLT, 1, 5-47.
- -, 1986, "On nonconfigurational structures", ASJU, 20, 351-358.
- Hopper, P. J. et S. A. Thompson (édit.) 1982, Syntax and semantics. Studies in transitivity, 15, Academic Press, New-York.
- Horvath, J., 1986, Focus in the theory of grammar and the syntax of Hungarian. Foris, Dordrecht.
- Huang, C.-T. J., 1984a, "On the distribution and reference of empty pronouns", LI, 15, 531-575.
- —, 1984b, "On the Typology of Zero Anaphora", Language Research, 20, 85-105. —, 1985, Pro-Drop in Chinese: A Generalized Control Approach, man., Cornell University, Ithaca, New-York.
- -, 1987, "Remarks on Empty Categories in Chinese", LI, 18, 321-337.
- Jaeggli, O., 1982, Topics in Romance syntax. Foris, Dordrecht.
- -, et C. Silva-Corvalan (édit.) 1986, Studies in Romance linguistics. Foris, Dordrecht.
- Jelinek, E., 1984, "Empty Categories, case and configurationality", NLLT, 2, 39-76.
- Kaplan, R. M. et J. Bresnan, 1982, "Lexical-Functional grammar: A formal system for grammatical representation", in Bresnan J. (édit), 174-281.
- Kassai, G., 1986, "Double conjugaison et perspective fonctionnelle de la phrase en Hongrois", in Actances, 2, Rivalc (CNRS), Paris, 95-116.
- Kiss, K. E., 1981, "Structural relations in Hungarian", LI, 12, 185-213.
- -, 1987, Configurationality in Hungarian. Reidel, Dordrecht, Akadémiai Kiadó, Budapest.
- Kuroda, Y., 1965, Generative grammatical studies in the Japanese language. Doctoral Dissertation, MIT, Cambridge, Massachusetts.
- Launey, M., 1979, "Le datif dans une langue sans cas", in C. Paris (édit.), 29-70.
- Levin, B. C., 1983, On the nature of ergativity; Doctoral Dissertation. MIT, Cambridge, Massachusetts.
- Li, C., (édit.) 1976, Subject and topic. Academic Press, New-York.
- —, et S. A. Thompson, 1976, "Subject and topic: A new typology of language", in C. Li (édit.) 457-489.
- Maracz L., 1986, "On transitivity in Non-Configurational languages", in Linguistics in the Netherlands 1986 (F. Beukema et A. Hulk (édit.)).
- -, 1987, The system of personnal pronouns in Hungarian, man. pour l'ATP Syntaxe et Enonciation (CNRS).

- McCloskey, J. et K. Hale, 1984, "On the syntax of person-number inflexion in modern Irish, NLLT, 4, 487-554.
- Milner, J.-C., 1985, "Reflexions sur le concept de catégorie vide", Modèles linguistiques, 7, 33-55.
- Mohanan, K. P., 1982, "Grammatical relations and clause structure in Malayalam", in Bresnan J. (édit.), 504-589.
- —, 1983, "Functional and anaphoric control", LI, 14, 641-674.
- Ortiz de Urbina, J., 1986, Some parameters in the grammar of Basque. Doctoral Dissertation, University of Illinois at Urbana Champaign.
- Oyharçabal, B., 1988, "Les premières grammaires du basque", BMB, numéro spécial du 25ème anniversaire, Bayonne. [Aussi dans ASJU 23: 1, 1989, 59-74]
- Paris, C., (édit.) 1979, Relations prédicats-actant(s) dans des langues de types divers, 2, SELAF, LACITO-Doc., Eurasie 3.
- Platzack, C., 1987, "The Scandinavian languages and the Null-Subject parameter", NLLT, 5, 377-401.
- Raposo, E., 1986, "On the Null Object in European Portuguese", in Jaeggli O. et C. Silva-Corvalan (édit.)
- Rebuschi, G., 1985, "Théorie du liage et langues non-configurationnelles: quelques données du basque navarro-labourdin", Euskera, 30, 389-433.
- ——, 1986, "Pour une représentation syntaxique duale: structure syntagmatique et structure lexicale en basque", ASJU, 20, 683-704.
- ——, 1987, "Defining the three binding domains of Basque", communication au 2ème Congrès Mondial Basque, Conférence sur la langue basque, 30 août 4 septembre [ASJU 22:1, 1988, 233-241].
- Rizzi, L., 1982, Issues in Italian syntax. Foris, Dordrecht.
- , 1986, "Null Objects in Italian and the theory of Pro", LI, 17, 501-557.
- Rouveret, A., 1987, "Postcript" à la traduction française de Chomsky (1982): La nouvelle syntaxe. Le Seuil, Paris.
- ——, et J.-R. Vergnaud, 1980, "Specifiying reference to the subject: French causatives and conditions on representations", LI, 97-202.
- Saito, M. et H. Hoji, 1983, "Weak crossover and move alpha in Japanese", NLLT, 1, 245-259.
- Salaburu, P., 1986, "La teoría del ligamiento en la lengua vasca", ASJU, 20, 359-412.
- Sauvageot, A., 1980-81, "Rendement de la conjugaison objective en hongrois", Études finnoougriennes, 16, 135-150.
- Speas, M., 1986, The position of Navajo in the configurationality debate, com. aux journées de l'Université de Groningen sur AUX and Configurationality (12-14 avril).
- Stowell, T., 1982, "The Tense of infinitives", LI, 13, 561-570.
- Stump, G. T., 1984, "Agreement vs. incorporation in Breton", NLLT, 2, 289-348.
- Suñer M. et M. Yepez, 1988, "Null definite objects in Quiteño, LI, 19, 511-519.
- Torrego, E., 1984, "On inversion in Spanish and some of its effects", LI, 15, 103-129.
- Williams, E., "Predication", LI, 11, 203-238.
- Woolford, E., 1986, "The distribution of Empty Nodes in Navajo: A Mapping Approach", LI, 17, 301-329.
- Xu, L., 1986, "Free empty category", LI, 17, 75-93.
- Zribi/Hertz, A., 1984, "Prépositions orphelines et pronoms nuls", Recherches linguistiques, 12, 46-91.